

Réseau CORACON, asbl
Collectif des Radios et Télévisions Communautaires du Nord – Kivu
B.P.460 Butembo
Courriel : Coracon_rdc@yahoo.fr
Tél. (243) 999232773 / 998384439
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

RAPPORT FINAL

***Projet d'Appui aux Radios Communautaires du
Nord Kivu (PARACON)***
Numéro de référence du projet 658

***Diagnostic Participatif Organisationnel des
Radios communautaires du Nord – Kivu/ RDC***
Du 16 Novembre 2008 au 16 Janvier 2009

***Réalisé par Le Réseau CORACON
avec l'appui financier de la WACC***



Butembo, R.D. Congo, Mars 2009

Contenus / Sommaire

Contenus / Sommaire	2
SIGLES / ABREVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX ET ANNEXES	7
PREFACE	8
REMERCIEMENTS	9
0. PREAMBULE	10
0.1 La vision du Réseau CORACON	10
0.1.1. Vision en long terme “ 2008 – 2017 ” (10 ans).....	10
0.1.2. Vision en moyen terme “ 2009 – 2013 ” (5 ans).....	10
0.2. Mission du Réseau CORACON	11
0.3. Valeurs du Réseau CORACON	11
0.4. Objectifs Spécifiques du Réseau CORACON	11
0.5. Situation Générale des médias en RDCongo	12
0.5.1. Contexte général.....	12
0.5.2. Cadre légal	13
0.6. Situation générale des médias au Nord – Kivu.....	15
0.6.1. Audio – visuel	15
0.6.2. Presse écrite.....	16
0.6.3. Ecoles et Centres de formation en science et techniques de l’information et de la communication.....	16
0.6.3.1. Ecoles	16
0.6.3.2. Centres de formation professionnelle	17
0.6.4 Organisations professionnelles des médias et agences de Presse du Nord – Kivu.....	17
CHAPITRE PREMIER : INTRODUCTION GENERALE	18
1.1. Justification du diagnostic participatif organisationnel	18
1.2. Objectif	19
1.2.1. Objectifs globaux.....	19
1.2.2. Objectifs spécifiques.....	19
1.3. Méthodologie de travail du Diagnostic Participatif Organisationnel (DPO)	19
1.3.1. Méthodologie et techniques utilisées	19
1.3.2 Outils utilisés	20
1.4. Parties prenantes touchées ou échantillon d’enquête	20

Tableau n°3 : Liste de 21 Radios communautaires touchées par le DPO	20
1.5. Résultats atteints et attendus	21
1.5.1 Produits.....	21
1.5.2 Effets	21
1.5.3 Impacts	22
1.6. Agenda du DPO de 21 radios communautaires du Nord-Kivu	22
Tableau N° 4 : Agenda du DPO.....	22
1.7. Prise en charge et financement du processus du DPO	23
1.8. Equipe d'exécution du DPO	23
1.9. Difficultés, contraintes et contextes d'exécution du DPO.....	24
CHAPITRE DEUXIEME : CONSTATS MAJEURS SUR L'ENVIRONNEMENT DES	25
RADIOS COMMUNAUTAIRES DU NORD-KIVU	25
2.1. Constats généraux.....	25
2.1.1. La Pertinence et la participation communautaire	25
2.1.2. Le Mode de propriété et de gestion	26
Tableau N° 5 : Radios communautaires, propriétaires et bénéficiaires	28
2.1.3. L'Environnement technologique et infrastructurel	30
Tableau N° 6 : Radios communautaires et infrastructures	30
2.1.4. La viabilité institutionnelle et Financière.....	31
2.1.5. La professionnalisation des ressources humaines	32
2.1.6. La programmation et les services rendus aux radios communautaires	35
2.1.7. Les conflits et les radios communautaires.....	36
2.1.8. Le pouvoir, la société civile et les radios communautaires	38
2.1.9 Les partenaires des radios communautaires du Nord-Kivu.....	38
2.1.10. Le genre et les radios communautaires	41
2.2. Résultats de l'analyse SWOT des Radios communautaires du Nord-Kivu	41
CHAPITRE TROISIEME : RECOMMANDATIONS GENERALES ET PERSPECTIVES	43
3.1. Pertinence et participation communautaire	43
3.2. Mode de propriété et de gestion	43
3.3. Environnement technologique et infrastructurel.....	43
3.4. La viabilité institutionnelle et financière.....	44
3.5. Professionnalisation des ressources humaines	44
3.7. Conflits et radios communautaires	44
3.8. Le pouvoir, la société civile et les radios communautaires.....	45

3.10 Le genre et les radios communautaires	46
Annexe I : Check List du Diagnostic participatif organisationnel des Radios Communautaires du Nord-Kivu	47
Annexe II : Agenda du diagnostic participatif organisationnel de 21 Radios Communautaires du Nord-Kivu	61

SIGLES / ABREVIATIONS

	: Agence Congolaise de Presse.
ACP	
APRONUT	: Association pour la promotion Nutritionnelle
ARCO	: Association des Radios Associatives et Communautaires du Congo
ASBL	: Association Sans But Lucratif
ASSOPELKA	: Association de Petits Eleveurs de Kayna
C. Direction	: Conseil de Direction
C.A	: Conseil d'Administration
C.D.	: Compact Disc
C.F.T.P.	: Centre de Formation Technique et de la Presse
C.S.	: Conseil de Surveillance
CAPROF	: Cercle d'Animation Social pour la Promotion de la Femme
CBCA	: Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique
CEI	: Commission Electorale Indépendante
CEPAC	: Communauté des Eglises des Pentecôtes en Afrique Centrale
CEPROSSAN	: Centre de Promotion Socio Sanitaire
CEREBAS	: Centre d'Etude et de Recherche pour l'Education de Base
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CORACON	: Collectif des Radios et des Télévisions Communautaires du Nord - Kivu
CREDDHO	: Centre pour la Recherche Environnementale et le Droit de l'Homme
CSAC	: Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication
CTA	: Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale
D P O	: Diagnostic Participatif Organisationnel
DFID	: Departement For International Development
EUB	: Equipe d'Urgence de la Biodiversité
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FIDEMIEL	: Fédération des Initiatives de Développement Minier et Electricité
FJDF	: Femmes Juristes pour les Droits de la Femme et de l'Enfant
FODR	: Fédération des Organisations de Développement Rural
FOPAC	: Fédération des organisations Paysannes du Congo
FRPC	: Fédérations des Radios de Proximité du Congo
HAM	: Haute Autorité des Médians
IPP	: Institut Panos Paris
ISA	: Institut Supérieur de l'Audio visuel
ISAD	: Institut Supérieur de l'Audio visuel et de Développement
ISEAB	: Institut Supérieur Emmanuel d'Alzon de Butembo
ISGEA/ UNIC	: Institut Supérieur de Gestion et de Affaires / Université de CEPROMAD
K7	: Cassette
LEDI	: Ligue des Etudiants et Elèves pour le Développement Intégral
LWF	: Lutheran world Fédération
MAPROGE	: Manuel des Procédures de Gestion administrative, humaine, financière et matérielle
MARP	: Méthode Accélérée des Recherches Participatives
MD	: Mini Disque
MERROU	: Média en Ruban Rouge
MINAPE	: Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage.
MONUC	: Mission de l'Organisation des Nations Unies pour le République Démocratique du Congo

MPG	: Maison for Presse de Goma
MSF	: Médecins Sans Frontières
Nbre	: Nombre
NTIC	: Nouvelle Technique de l'Information et de la Communication
OSCUKA	: Organisation Socio Culturelle pour le Développement de Kanyabayonga
OXFAM	: Oxford Famine
P.V.A	: Participatory Vulnerability Analysis
PARACON	: Projet d'Appui aux Radios Communautaires du Nord-Kivu
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTT	: Poste Téléphone et Télécommunication
R.D.Congo	: République Démocratique du Congo
R.O.I.	: Règlement d'Ordre Intérieur
RACOU	: Radio communautaire Ushirika
RAMER	: Réseau Africain de Ministère Evangélique des Radios
RATECO	: Réseau des Radios de Télévisions Communautaire de l'Est du Congo
RCT	: Radio communautaire Tayna
RFI	: Radio France Internationale
RGT	: Réserve des Gorilles de Tayna.
RRKA	: Radio Rurale Kanyabayonga
RTGA	: Radio Télévision Groupe l'Avenir
RTNC	: Radio Télévision Nationale Congolaise
SAFDF	: Solidarité des Associations Féminines des Droits de la Femme et de l'Enfant
SFCG	: Seach For Cammon Ground
SIDA	: Syndrome Immuno Déficience Acquise
SWOT	: Faiblesses, menaces, Forces et Opportunités
SYMPA	: Synergie des Médias de Paix dans la Sous- région de Grands- Lacs
UCNDK/ TCCB	: Université de Conservation de la Nature et de Développement de Kasugho / Tayna Center for Conservation Biology
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Sciences et la Culture
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour les Enfants
UNIFEM	: Fonds de Développement des Nations-Unies pour la Femme
UNIGL	: Université des Grand Lacs
UNPC	: Unions Nationale de la Presse Congolaise
UOR	: Université Officielle de Rwenzori
VIH	: Virus Immuno Déficience Humaine
WACC	: World Association Christian Communication

LISTE DES TABLEAUX ET ANNEXES

Tableau n° 1 : Liste des journaux paraissant au Nord-Kivu

Tableau n° 2 : Liste des écoles de formation en sciences et techniques de l'information et de la Communication

Tableau n° 3 : Liste de 21 radios communautaires touchées par le Diagnostic Participatif Organisationnel

Tableau n° 4 : Agenda du Diagnostic Participatif Organisationnel

Tableau n° 5 : Radios communautaires, propriétaires et bénéficiaires

Tableau n° 6 : Radios communautaires et infrastructures

Tableau n° 7 : Liste de sessions de formations pour les radios communautaires du Nord-Kivu (2003-2009)

Tableau n° 8 : Radios communautaires, Zones de guerres avec présence des groupes armés

Tableau n° 9 : Partenaires des Medias membres du Réseau CORACON

Tableau n°10 : Faiblesses et Menaces des Radios Communautaires du Nord-Kivu

Tableau n°11 : Forces et opportunités des radios communautaires du Nord-Kivu

Annexe I : Check list du Diagnostic Participatif Organisationnel des Radios Communautaires du Nord-Kivu

Annexe II : Agenda du Diagnostic Participatif Organisationnel des 21 radios communautaires du Nord Kivu

PREFACE

Chaque époque pose ses défis. Pour les relever de façon durable et efficace, ou mieux humaine, la bonne volonté ne suffit pas, une analyse sérieuse et une mise sur pied d'une organisation concertée et en synergie, s'avèrent indispensables. Pas plus qu'un autre, celui qui veut se laisser inspirer par cette nouvelle approche et entrer dans la voie médiatique, par un journalisme responsable, ne peut échapper à une telle exigence.

Et ceci, à l'instar du Collectif des Radios et Télévisions Communautaires du Nord-Kivu, en sigle CORACON appuyé par la WACC basée à Toronto/CANADA

*Telle est la raison de ce diagnostic participatif organisationnel des Radios Communautaires du Nord-Kivu, en République Démocratique du Congo, qui offre, en effet, un instrument, perfectible sans doute, mais fort utile pour l'action. Un instrument d'analyse de la société qu'il convient de situer dans un environnement écartelé, d'une part, par un cycle infernal de violences et, d'autre part, épris par la paix : ce que le CORACON appelle **Diagnostic Participatif Organisationnel** comprend aussi le contact vivant avec la réalité, la réflexion situationnelle, l'élaboration d'un programme d'action, le tout étant vécu dans une atmosphère d'espérance et de lutte sans relâche pour la réhabilitation existentielle et de la dignité humaine.*

Les résultats de ce diagnostic revêtent certes des particularités selon les lieux d'implantation des radios communautaires. Les pages qui suivent nous invitent précisément à mieux les comprendre dans le contexte de leur propre environnement. Mais ils ont souvent une portée globale qui en accentue l'importance. Soulignons-en quelques uns qui, dans la promotion des radios communautaires, nous paraissent majeurs pour l'avenir proche : la pertinence et la participation communautaire, le mode de propriété et de gestion, l'environnement technologique et infrastructurel, la viabilité institutionnelle et financière, le professionnalisme des ressources humaines, la programmation et services rendus aux communautés, les conflits et les radios communautaires...

Presque tout peut se résumer dans l'émergence d'une nouvelle solidarité et une nouvelle approche organisationnelle des radios communautaires en vue d'approcher davantage les centres d'intérêts des nombreux auditeurs et auditrices ; sans pour autant négliger l'interrogation fondamentale sur le sens de l'existence humaine.

Ces simples énoncés sous forme de recommandations impliquent sans doute des précisions. Leur énumération est certes à compléter. Ce diagnostic participatif organisationnel nous invite surtout à partir des situations vécues en vue de reconnaître ces nombreux défis, d'appréhender leurs tenants et aboutissants proches et lointains, de programmer l'action que le CORACON mènera effectivement pour les relever avec efficacité, selon les options que nous suggèrent le monde vécu et les attentes des communautés en informations et communications pour un développement intégral.

En fin, nous espérons donc que les résultats de ce diagnostic participatif organisationnel pourront donner un aperçu concret des problèmes posés et inciteront à une étude plus approfondie en même temps qu'ils stimuleront les bailleurs de fonds multi sectoriels, bilatéraux et tous les autres partenaires à investir dans les radios communautaires pour leur développement dans la mesure où celles – ci représentent un réel espoir pour les communautés paysannes et péri – urbaines de la Province du Nord – Kivu.

Edgar PALUKU MAHUNGU

Conseiller en Communication et Médias au Ministère Provincial du Plan, Budget, Information et Presse

Province du Nord – Kivu

République Démocratique Congo.

REMERCIEMENTS

Le Réseau CORACON (collectif des Radios et Télévisions Communautaires du Nord – Kivu) et toute l'équipe de facilitation tient à remercier vivement la WACC pour avoir financé et facilité le diagnostic participatif organisationnel des Radios communautaires du Nord – Kivu, RDC.

Les résultats de cet exercice participatif qui a touché 21 Radios et leurs parties prenantes viennent de permettre au Réseau CORACON d'avoir une vraie connaissance de la vie des Radios communautaires : de leurs faiblesses et forces, menaces et opportunités à partir de laquelle il a été élaboré un plan stratégique quinquennal de ses actions qui se veut désiré réaliste, et plus concret répondant mieux aux besoins réels de la base dans une dynamique de la radio participative et du développement durable des communautés locales.

Aussi, remercions – nous toutes les parties prenantes des radios de proximité bénéficiaires de ce Diagnostic Participatif Organisationnel (DPO) pour leur libre coopération dans la réussite totale de cet exercice.

Ce dernier qui a contribué à une meilleure compréhension de la problématique et de perspective du développement des radios communautaires dans la Province du Nord – Kivu a déclenché un nouvel élan vers l'amélioration qualitative des services des radios aux communautés de base.

Enfin, nous remercions particulièrement l'équipe exécutive de la coordination du Réseau CORACON pour s'être déployée à travers les milieux intérieurs en conflits de la province du Nord – Kivu en vue de toucher des doigts les réalités de terrain, de la vie des radios de proximité pour ainsi poser des nouvelles bases axées sur un plan de renforcement organisationnel désiré et durable.

Rév. Joshua KASEREKA LUSENGE
Président du Réseau CORACON, Nord - Kivu , RDC
République Démocratique du Congo

0. PREAMBULE

A la naissance du Réseau CORACON le 2 Mai 2005 dans la ville de Butembo au Nord – Kivu, RDC, les délégués des médias fondateurs étaient motivés par cinq facteurs¹ :

- ◆ Effet des guerres survenues à l'Est de la RDC, dans le Nord – Kivu depuis 1993 : effets indirects sur les communautés à la base.
- ◆ Insuffisance technique et en personnel qualifié au sein des radios et Télévisions communautaires
- ◆ Conscience du rôle éminent des radios et Télévisions communautaires dans l'éducation et le développement intégral des communautés à la base.
- ◆ Résolution de créer et de consolider la solidarité, l'échange, le partage et l'harmonie entre leurs organes de presse.
- ◆ Vision de la réelle nécessité d'intervenir en synergie en vue de défendre leurs intérêts professionnels communs et mieux servir les communautés de base.

Au vu de ces Cinq facteurs qui étaient à la base de la création du Réseau CORACON, les membres de ce Réseau professionnel de Presse oeuvrant dans la thématique de l'audiovisuel communautaire se sont rendus compte que leur rôle éminent dans l'éducation et le développement intégral des communautés de base était vraiment dérisoire en terme d'impact.

Il fallait donc que chaque média se renforce d'abord, mais aussi qu'il consolide ses capacités en solidarité avec les autres médias pour un impact visible et lisible sur le terrain.

Ainsi, les membres du Réseau CORACON avaient défini la vision, la mission, les valeurs et les objectifs du Réseau CORACON de la manière ci après :

0.1 La vision du Réseau CORACON

0.1.1. Vision en long terme “ 2008 – 2017 ” (10 ans)

- Des radios et télévisions communautaires membres dynamiques qui contribuent efficacement et durablement à la pacification et au développement intégral des communautés de base.

0.1.2. Vision en moyen terme “ 2009 – 2013 ” (5 ans)

- Réseau dynamique renforçant le professionnalisme des radios à la base membres pour un accompagnement rationnel des communautés auditrices à la base.

¹ - Cfr statuts du Réseau CORACON dans la préambule

- Dynamisme du Réseau CORACON dans une optique synergique, Réseau CORACON capable de défendre les droits et intérêts de ses membres.

0.2. Mission du Réseau CORACON

- Demeurer un cadre de concertation, de solidarité, d'échange et d'appui multisectoriel pour la promotion des radios et télévisions communautaires membres du collectif.
- Promouvoir le réseautique, la démocratisation et le développement de la province du Nord – Kivu par le biais de la radio et télévision communautaire.
- Promouvoir la radio et télévision communautaire en tant qu'outil de développement communautaire

0.3. Valeurs du Réseau CORACON

- Le Réseau CORACON respecte l'autonomie de ses membres. Des Media communautaires membres à la base sont solidaires quant au respect des droits et lois régissant les médias en R.D. Congo.
- Le Réseau CORACON s'efforce de veiller à l'impartialité des médias membres par un accompagnement sans relâche.
- Les Médias membres du Réseau CORACON respectent les principes associatifs, leurs lignes éditoriales et cahiers de charge.

0.4. Objectifs Spécifiques du Réseau CORACON

- Promouvoir la radio et la télévision communautaire en tant que mode de communication alternatif viable.
- Soutenir le développement de la radio et la Télévision communautaire au Nord – Kivu grâce à la mise à niveau des techniques professionnelles.
- Promouvoir et faciliter la coopération, l'échange d'information entre les stations des radios et télévisions communautaires membres du collectif.
- Contribuer à la démocratisation de la communication de manière à répondre aux besoins et exigences de la communauté de base.
- Promouvoir l'accès et la participation des femmes du Nord – Kivu à tous les aspects de la radio et la télévision communautaire ;
- Défendre les stations des radios et télévisions communautaires qui respectent les principes de l'association et qui sont menacées dans les contextes politiques ou autres ;
- Faciliter la représentation et la reconnaissance de ses membres au niveau national, régional et international chaque fois que c'est nécessaire.

0.5. Situation Générale des médias en RDCongo

0.5.1. Contexte général¹

Le paysage médiatique congolais est indéniablement pluriel : Il est parmi les plus prolifiques du Continent africain. On compte en effet :

- *Pour la ville de Kinshasa : 51 chaînes de télévision émettant en clair, 40 stations de radiodiffusion, 10 quotidiens réguliers, 15 périodiques et une vingtaine de journaux paraissant à l'improviste (sur un ensemble de plus de 125 journaux déclarés) ;*
- *Sur l'ensemble du territoire national : 70 chaînes de télévisions dont 4 (RTNC, DIGITAL CONGO, RAGA et RTGA) émettent par satellite à partir de Kinshasa et sont captées dans certaines provinces du pays, 378 stations de radiodiffusion (dont une seule, radio OKAPI, émet sur l'ensemble du Territoire) et plus de 500 titres de presses déclarées mais pour la plupart irréguliers sur le marché*

*Au niveau des « émetteurs d'information », **c'est donc la Radio qui reste le média dominant au niveau national.** A côté de la RTNC (Radio Télévision Nationale Congolaise), qui dispose d'une antenne dans chaque province, mais rencontre d'énormes difficultés au fonctionnement, le paysage radiophonique congolais privé compterait:*

- *167 Radios communautaires, associatifs, académiques et scolaires (non commerciales) ;*
- *102 Radios privées commerciales ;*
- *77 Radios confessionnelles (dont la plupart sont des radios dites « évangéliques » ou « messianiques » liées à des églises « du réveil »).*

S'y ajoutent les radios internationales : RFI (Implantée en FM dans 6 villes), Africa N° 1, BBC, RTBF International (en FM à Kinshasa uniquement), ainsi que radio OKAPI (MONUC/Fondation Hirondelle), au statut indéfini.

Les provinces les mieux desservies sont actuellement à Kinshasa (42), le Katanga (51), le Kasai oriental (46), le Nord – Kivu (26) et la Province orientale (44).

Les provinces les moins nanties sont l'Equateur (18) et le Maniema (19).

La presse écrite quotidienne, à dépit d'un très nombre de titres déclarés, est limitée à la ville de Kinshasa (il existe quelques hebdomadaire à Lubumbashi). Ses tirages sont dérisoires (de 150 à 1500 exemplaires) et sont son coût élevé (environ 1\$ US) la rend inaccessible aux personnes capables de la lire (plus de la moitié de femmes et 69 % des enfants étant analphabètes).

Quant à la télévision, elle reste un phénomène urbain, particulièrement développée dans la capitale (où la plupart des chaînes sont liées aux Eglises du Réveil), et largement inaccessible à la majorité des congolais, car l'acquisition du matériel coûte cher et que les contraintes liées à l'instabilité de l'approvisionnement électrique sont nombreuses.

*Le **pluralisme** est donc indéniable au niveau du nombre de supports, de leur statut (commercial, communautaire, public), de leur affiliation ou appartenance politique, confessionnelle, idéologie, ainsi que de leur implantation et leur spectre de diffusion.*

Toutefois, le pluralisme des contenus, et particulièrement la possibilité d'expression de différentes composantes de la population, ne semblent pas véritablement assurés.

Les contraintes contextuelles expliquent largement cette situation.⁷ Elles sont d'ordre économique, politique, social, structurel et professionnel.

- *Au niveau économique, les médias disposent (à l'exception de la Radio OKAPI, liée à la MONUC) des budgets restreints et évoluent dans un environnement peu favorable, où les annonceurs (hormis quelques uns évoluant dans le secteur brassicole ou de*

¹ Médias , Gouvernant et Société Civile en RDC. Un outil pour renforcer les interactions, SFCG/Centre Lokolé, Octobre 2008.

télécommunications) perçoivent mal l'intérêt qu'il y a à investir dans la publicité alors que les consommateurs sont insolubles.

- Au niveau politique, la RDC émerge lentement d'un conflit long meurtrier et traumatisant, qui s'est développé sur une société profondément déstabilisée par 30 années de mobutisme.
- Au niveau social, la pauvreté est omniprésente et est à la fois le reflet, la cause et la conséquence d'une destruction profonde de la société. La moitié de congolais vit avec moins d'1 dollar américain par jour et le taux et niveau de scolarisation sont à régression.
- Au niveau structurel, le pays est confronté à d'énormes problèmes d'approvisionnement en énergie (électricité), de transport (les routes ont disparus, le fleuve n'est guère navigable et l'avion est devenu le seul moyen de déplacement d'une province à l'autre). Au sein des médias, les infrastructures sont réduites, les équipements sont souvent insuffisants et de piètre qualité.
- Au niveau professionnel, les personnels des médias sont généralement mal formés et travaillent dans une situation de grande précarité, car seules quelques entreprises signent des contrats avec leurs employés et leurs assurent la couverture médicale qu'impose la loi congolaise.

Cette situation entrave la qualité de l'offre médiatique et des contenus mis à disposition du public congolais. Elle gêne également l'instauration des relations constructives et saines entre les 3 groupes d'acteurs majeurs que sont les médias, les gouvernants et la Société civile.

0.5.2. Cadre légal¹

La **Constitution Congolaise**, approuvée par référendum en décembre 2005, dispose, dans son article 24, que : « **Toute personne a droit à l'information. La liberté de presse, la liberté d'information et d'émission par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication sont garanties sous réserve du respect de l'ordre public, de bonnes moeurs et des droits d'autrui. La loi fixe les modalités d'exercice de ces libertés** »

Le droit du citoyen congolais à l'information est donc constitutionnellement garanti. La RDC est en outre signataire d'une série des textes internationaux qui renforcent cette disposition. Ainsi :

- La **Déclaration Universelle des droits de l'homme** des Nations Unies (1948) stipule, dans son article 19 que « **Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelques moyens d'expression que ce soit.** » ;
- Le **pacte international relatif aux droits civils et politiques**, adopté par les Nations Unies en 1966 est entré en vigueur en 1976, a également été ratifié par l'Etat congolais. Il stipule à son tour que « **Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir, et de répandre des informations et des idées...** » ;
- La **charte africaine des droits de l'homme et des peuples**, adoptée par l'OUA en 1981 et entrée en vigueur en 1981, dispose dans son article 9 : « **Toute personne a droit à l'information. Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements.** »

¹ Médias, Gouvernant et Société Civile en RDC. Un outil pour renforcer les interactions, SFCG/Centre Lokolé, Octobre 2008.

Au sein de dispositif législatif national, c'est la loi n° 96-002 du 22 juin 1996 fixant les modalités de l'exercice de la liberté d'expression, qui inscrit dans le droit congolais les dispositions de mise en œuvre de ces principes. Elle précise d'ailleurs à son tour, dans son article 8 : « **Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression. Par liberté d'opinion et d'expression, il faut attendre le droit d'informer, d'être informé, d'avoir ses opinions, ses sentiments et de les communiquer sans aucune entrave, quel que soit le support utilisé...** » Et, dans son article 11, elle établit le lien entre ces droits du citoyen congolais et le journaliste : « **Le journaliste est libre d'accéder à toutes les sources d'informations. Il n'est pas tenu de divulguer ses sources d'information sauf dans les cas prévus par la loi.** » Un article considéré par beaucoup de journalistes comme une avancée, mais aussi comme porteur des risques potentiels, nul ne pouvant présager quels « cas » peuvent être « prévus par la loi ». Enfin, la loi stipule dans son article 13 que « **L'Etat a l'obligation d'assurer et de rendre effectif le droit à l'information.** »

La loi de 1996, relativement libérale, a constitué un grand pas en avant lors de son adoption car elle officialisait la fin du monopole d'Etat sur l'audiovisuel (qui n'existait déjà plus dans les faits). Elle prévoit également la possibilité pour l'Etat d'octroyer une aide à la presse privée. L'article 17 dispose : « **L'Etat peut octroyer une aide indirecte aux entreprises privées de presse au titre de tarif préférentiel dans le domaine des importations des matières nécessaires à la production et à la distribution des informations...** » Et l'article 18 ajoute : « **les pouvoirs publics peuvent consentir des subventions sous forme d'aides indirectes à celles des sociétés qui en font la demande à condition qu'elles consacrent à moins 50 % de leurs programmes aux émissions culturelles, éducatives et sociales.** » Il s'agit donc d'une possibilité et non d'une obligation pour l'Etat, contrairement à ce que soutiennent certains professionnels des médias au Congo.

12 ans après son adoption, cette loi s'avère très insuffisante, entre autre parce qu'elle est trop succincte sur le secteur audiovisuel (elle ignore l'existence des radios communautaires et associatives à côté des radios privées commerciales). Les journalistes lui reprochent aussi son trop grand nombre d'articles répressifs portant sur les délits de presse. C'est pourquoi un nouveau texte est actuellement en cours d'élaboration, de même qu'une loi devant instituer une nouvelle instance de régulation des médias.

Car la nouvelle constitution constitue, dans son article 212, le conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) qui « a pour mission de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse, ainsi que tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi. Il veille au respect de la déontologie en matière de formation et à l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication. La composition, les attributions, l'organisation et de fonctionnement du conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication sont fixés par une loi organique. » Cette instance de régulation jouera un rôle important pour organiser le secteur de médias et, entre autre, réglementer certains aspects des interactions entre médias et gouvernants, particulièrement au moment des échéances électorales. Elle remplacera la Haute Autorité des Médias (HAM), institution transitoire d'appui à la démocratie, mise en place lors du dialogue inter congolais de SUN CITY, pour préparer et encadrer les médias durant les dernières élections.

*Enfin, à côté des règles imposées par les autorités publiques, la profession s'est aussi dotée des principes à son propre sein. Lors du congrès fondateur de l'Union Nationale de la Presse Congolaise (UNPC), en mars 2004, la profession a adopté un nouveau **code de déontologie et d'éthique des journalistes congolais** et mis sur pied une instance d'auto régulation, l'Observatoire des Médias Congolais (OMEC), chargé d'en sanctionner les violations. L'article 1 du code stipule que le journaliste congolais est tenu d' « **œuvrer à tous temps en faveur de la liberté dans la collecte, le traitement et la diffusion des informations, opinions, commentaires et critiques ; cette liberté étant indissociable du droit public à être informé et à recevoir et émettre librement des opinions.** » L'article 16 pose comme un droit du journaliste congolais « **le libre accès à toutes les sources d'information et le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.** »*

Ce code n'a pas force de loi, mais il constitue un devoir moral pour toute personne qui se proclame journaliste et vit de ses activités de professionnel des médias. La violation de ces principes expose le contrevenant à la sanction non pas d'un tribunal, mais de ses pairs qui peuvent manifester publiquement une réprobation morale face à son comportement professionnel.

Le travail de journaliste congolais est donc, en théorie, protégé par une série des dispositions légales et déontologiques. Des textes internationaux, nationaux et endogènes à la profession garantissent la liberté de la presse, le droit du citoyen congolais à l'information, et l'obligation pour les pouvoirs publics d'assurer l'accès aux sources pour le journaliste.

0.6. Situation générale des médias au Nord – Kivu

0.6.1. Audio – visuel

La situation audio visuelle au Nord – Kivu se présente de la manière suivante :

- Deux stations publiques de télévisions pour la RTNC (Goma et Butembo)
- Deux stations de Radios Publiques pour la RTNC (Goma et Butembo)
- Cinq stations privées : RTGB(avec deux stations) ;Radio la Colombe et Radio Liberté (avec deux stations)
- Vingt – six radios communautaires
- Radio OKAPI de la MONUC dont le statut reste toujours inconnu

Les radios communautaires sont créées par les Eglises, les associations de développement, ou un comité villageois de développement.

Elles sont de proximité car elles sont proches de la population et servent de lieu d'expression pour les aspirations profondes de la communauté.

Partant des résultats de ce diagnostic participatif organisationnel, la Radio demeure le média le plus implanté, le plus écouté, le plus important et le plus influent.

Mais malheureusement, il s'observe un faible niveau d'organisation, plusieurs médias n'ont pas d'organes de gestion et si ils existent pour certaines radios, elles fonctionnent contrairement au modèle associatif.

Enfin, il faut noter bel et bien que ces radios ont beaucoup souffert d'instabilité et de guerres (pillage des matériels par les groupes armés, tracasserie diverses, tortures...)

Le Nord - Kivu reçoit le relais de 4 radios émettant de Kinshasa (RAGA FM, DIGITAL CONGO, RTGA, Radio OKAPI) et de certaines radios internationales émettant des pays d'outre mer ; comme la RFI , la BBC et la Voix de l'Amérique (VOA)

0.6.2. Presse écrite

Douze journaux sont localement diffusés au Nord – Kivu. Ils sont pour la plupart des mensuels et sont pour la plupart imprimés en Ouganda (à l'Imprimerie New Vision), un petit nombre à Goma. (Imprimerie Papyrus).

La presse écrite au Nord – Kivu est dominé par :

- Un tirage extrêmement bas (autour de 500 exemplaires)
- Une presse mensuelle dans l'ensemble et souvent irrégulière ;
- Un titre dépassant difficilement 8 pages.

Tableau N° 1 : Liste des journaux paraissant au Nord – Kivu.

N°	Titre du journal	Périodicité	Année de création	Tirage
1	Nouvelle croissance	Mensuel	1994	500
2	Infos plus	Mensuel	1993	500
3	Le pacificateur	Mensuel	2003	500
4	Monitor	Mensuel	2004	500
5	Marmite des infos	Mensuel	2003	500
6	Jeune entreprise	Mensuel	2003	500
7	Union	Mensuel	2003	500
8	Les coulisses	Bimensuel	1998	2000
9	Les millénaires	Bimensuel	1998	1500
10	Le souverain primaire	Bimensuel	1992	1000
11	L'Etendard	Bimensuel	-	1000
12	Jonction	Bimensuel	2000	2000

0.6.3. Ecoles et Centres de formation en sciences et techniques de l'information et de la communication.

0.6.3.1. Ecoles

Les premières écoles du niveau supérieur en journalisme et/ou Communication ont existé au Nord – Kivu de 1998 – 2004. il s'agit de l'ISA / Goma et ISAD / Butembo. Elles furent supprimées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique suite à la non viabilité, sans infrastructures, sans bibliothèque, ni studio – école et manque du personnel enseignant qualifié pour assurer la bonne formation. Actuellement, la Province compte 5 écoles de formation supérieure et universitaire en science et technique de l'information et de la communication.

Tableau N° 2 : Liste des écoles de formation en sciences et techniques de l'information et de la communication.

N°	Institution	Statut juridique	Durée/niveau d'étude	Ville
1	UOR	Officiel	5 ans / L ₂	Butembo
2	UCNDK/TCCB	Privée agréée	5 ans / L ₂	Kasugho
3	ISEAB	Privée agréée	5 ans / L ₂	Butembo
4	ISGEA/UNIC	Privée agréée	5 ans / L ₂	Goma
5	UNIGL	Privée agréée	5 ans / L ₂	Rutshuru

Commentaire :

- L'UOR est la seule université étatique qui organise la faculté des sciences et techniques de l'information et de la communication.
- L'UCNDK/TCCB , l'ISEAB et l'ISGEA/UNIC et UNIGL sont les quatre institutions privées agréées organisant la faculté des sciences et techniques de l'information et de la communication. Ces quatre institutions privées sont reconnues par le ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique de la RDC ;
- Une seule institution a mis sur le marché de travail des diplômés licenciés : il s'agit de UCNDK/TCCB. Il faut noter que ces écoles souffrent de manque d'enseignants qualifiés et des supports didactiques notamment : les studios radios/Télévisions pour les cours pratiques.

0.6.3.2. Centres de formation professionnelle

Un seul centre affilié à l'ISA/Goma a existé et par après fermé par le Ministère National de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique, lui aussi pour les mêmes motifs de non viabilité infrastructurelle, scientifique et didactique. C'était le Centre de Formation Technique et de la Presse en sigle ISA/C.F.T.P de Goma qui assurait une formation d'une durée de 9 mois dont 6 mois de cours théoriques et pratiques et 3 mois de stage professionnel.

Ce centre organisait deux sections :

- Production radio – télévision ;
- Technique et maintenance.

Les diplômes délivrés par ce centre étaient de brevets d'aptitude professionnelle.

Ce centre qui avait pour mission d'assurer la formation permanente et le recyclage des journalistes n'existe plus. La Province n'a donc plus de centre de ce genre.

Le Réseau CORACON se trouve déjà interpellé étant donné que ses radios communautaires membres utilisent plus les amateurs que les professionnels. Ceux – ci étant rares.

0.6.4 Organisations professionnelles des médias et agences de Presse du Nord – Kivu

A côté de la représentation provinciale de l'UNPC (Union Nationale de la Presse congolaise) qui est une corporation nationale qui réunit tous les journalistes de la RDC, l'on dénombre actuellement 3 organisations professionnelles des médias dans la Province :

- Le Réseau CORACON pour les radios et télévisions communautaires ;
- La SYMPA pour la presse écrite et
- La Maison de la Presse de Goma. (M.P.G)

Une seule Agence de Presse publique existe dans la Province. Il s'agit de la représentation provinciale de l'Agence Congolaise de Presse en sigle ACP.

Il faut bien préciser que la plupart de ces rares organisations professionnelles et agences de Presse du Nord – Kivu fonctionnent non seulement dans des conditions politiques difficiles mais aussi dans des mauvaises conditions socio – économiques. Leurs viabilités institutionnelles laissent à désirer. Elles méritent donc un appui financier et matériel substantiels qui rendrait leurs prestations plus utiles à terme d'impact sur le terrain auprès de leurs parties prenantes bénéficiaires de leurs actions.

CHAPITRE PREMIER : INTRODUCTION GENERALE

1.1. Justification du diagnostic participatif organisationnel

Pour établir le plan de démarrage dans le processus du DPO, le Réseau CORACON avait adopté une approche participative axé sur l'élaboration des programmes participatifs des médias membres avec leurs parties prenantes à la base et du Réseau en tant que plate- forme du secteur audiovisuel communautaire.

En l'espace de trois ans depuis la mise en place de l'actuel gouvernement issu des élections de 2006, la situation politique de la province a considérablement changé engendra ainsi les conséquences néfastes sur la situation socio – économique des habitants. Ainsi dans ce contexte des mutations profondes, la situation des médias a –t-elle, aussi évolué.

Compte tenu du rôle clé des médias communautaires dans la reconstruction de la paix et du développement durable, la considération du paysage de la communication s'impose ainsi comme nécessité. C'est pourquoi, le Réseau CORACON a jugé utile de mener un nouveau diagnostic participatif organisationnel (DPO) des radios communautaires qui a renseigné sur leurs connaissances exactes bien actualisées

Aussi faut – il faire remarquer que **la radio communautaire constitue actuellement le seul moyen de communication de base le plus efficace qui permet à la communauté rurale à la base d'exprimer librement ses opinions et comprendre facilement les enjeux et innovations qui ne cessent de naître au jour le jour.**

- Malheureusement, les radios communautaires de la province du Nord – Kivu souffrent d'une insuffisance criante en matériels de qualité et d'un amateurisme caractérisé. Cet état rend très lacunaire le fonctionnement et la conception des programmes de ces radios. Ces maux ne sont pas les seuls qui entravent le bon fonctionnement de ces medias communautaires.
- C'est pourquoi, le Réseau CORACON dans le cadre de son projet PARACON a jugé utile d'effectuer un diagnostic participatif organisationnel en vue de renforcer le degré collectif de prise de conscience des parties prenantes des radio communautaires partant de la connaissance exacte de leurs forces et faiblesses ainsi que des divers facteurs communicationnels qui font obstacles au développement de la Radio communautaire dans la province.
- Il s'est agi aussi d'aider les radios communautaires du Nord – Kivu à élaborer de manière participative un plan de renforcement le mieux adapté à leur environnement.

Ainsi le présent rapport donne-t-il les résultats de ce Diagnostic participatif organisationnel (DPO) de 21 radios communautaire réalisé par le Réseau CORACON durant 60 jours dans une période allant du 16 Novembre 2008 au 16 Janvier 2009 avec l'appui financier de la WACC – CANADA.

1.2. Objectif

1.2.1. Objectifs globaux

- Offrir un cadre propice pour la définition des stratégies en vue d'une gestion participative et durable des médias communautaires du Nord-Kivu.
- Renforcer l'action synergique des radios communautaires dans leur phase de réorganisation post-conflit en vue de leur participation citoyenne accrue et une meilleure professionnalisation.
- Renforcer le degré collectif de prise de conscience de 21 radios communautaires du Nord-Kivu de leurs forces et faiblesses ainsi que les divers facteurs communicationnels.

1.2.2. Objectifs spécifiques

- Analyser sans complaisance l'organisation interne de 21 radios communautaires du Nord-Kivu
- Identifier les facteurs qui freinent le bon fonctionnement des radios communautaires.
- Elaborer d'une manière participative un plan de renforcement le mieux adopté aux réalisations des radios communautaire du Nord-Kivu.

1.3. Méthodologie de travail du Diagnostic Participatif Organisationnel (DPO)

1.3.1. Méthodologie et techniques utilisées

1. Les méthodes participatives MARP et PVA ont été mises en évidence en vue d'optimiser l'expression de chacun des parties prenantes et garantir que les résultats des travaux aient été véritablement l'émanation des personnes impliquées.
2. La descente sur le terrain dans les stations des radios cibles, dans les villages comme dans les villes ou les déplacements se faisaient par avion, par véhicules (jeep tout terrain) et parfois par MOTO (tout terrain) pour des lieux difficilement accessibles.
3. Des visites dans les stations et dans les villages pour des entretiens semi structurés autour de l'impact de la radio sur la vie des populations auditrices.
4. Des entretiens sous tendus par des interviews semi structurées et structurées sur check list.
5. Des analyses participatives des besoins clôturant les questions d'ordre général ont également eu lieu lors des plénières avec des personnes impliquées dans l'exercice (DPO). Ainsi, à chaque radio, les aspects organisationnels, matériels, financiers et ressources humaines y compris le genre ont été pris avec attention.
6. Des analyses des documents (rapport, monographie, ouvrage,...) ont été utilisées comme sources secondaires pour compléter certaines informations utiles et pertinentes.
7. Un atelier de validation du DPO de 21 radios communautaire du Nord-Kivu a clôturé cet exercice de recherche des connaissances sur la vie des radios communautaires de la Province. Les participants qui sont les délégués des radios visitées, les autorités politico-administratives locales et les professionnels (journalistes) de média de la ville de Butembo y ont pris part d'une manière plus active. Au cours de cet atelier, les délégués des radios visitées ont échangés sur les différents résultats du DPO. Ces échanges ont amélioré les résultats du DPO et ont permis aux participants de s'en approprier

et de prendre conscience de leurs forces et de leurs faiblesses à partir desquelles ils ont défini les pistes susceptibles d'améliorer la situation globale des radios sous forme des recommandations.

8. L'analyse SWOT faite au cours de cet atelier de validation a permis de ressortir les faiblesses et les menaces qui pèsent sur les radios communautaires et d'en dégager les forces et opportunités pouvant servir des bases pour l'amélioration de la situation.

1.3.2 Outils utilisés

- Les termes de références du DPO (diagnostic participatif organisationnel).
- Le check list du DPO
- Guide pratique de la radio communautaire
- Cadre logique du projet PARACON

1.4. Parties prenantes touchées ou échantillon d'enquête

- Les radios communautaires touchées par le DPO sont au total 21 radios implantées dans les villages de 4 territoires (Beni, Lubero, Rutshuru, Nyiragongo) au lieu de 6 constituants toutes la province du Nord - Kivu et dans les trois villes (Butembo, Beni et Goma). Il faut bien noter que 17 d'entre les 21 radios visitées sont membres du Réseau CORACON. Les personnes touchées par ce DPO sont les parties prenantes des 21 radios visitées et dont le nombre se présente comme suit : 327 personnes dont 217 hommes et 110 femmes.
- A chaque radio, le DPO bénéficiait de la participation de plusieurs personnes réparties, selon les catégories suivantes :
 - Les membres du CA (3 à 5 personnes).
 - Les membres de Conseil de Surveillance (2 à 3 personnes).
 - L'équipe du personnel de la radio (5 à 12 personnes)
 - Les représentants des auditeurs pris (selon les critères de l'âge, du sexe, du statut socio-économiques, du statut socio - professionnel, du niveau d'instruction et de l'état normal physique (handicapé ou pas) (7 à 13 personnes).
 - Les autorités politico administratives (2 à 4 personnes)
 - Les notables (1 à 3 personnes)
 - Les représentants des confessions religieuses (3 à 5 personnes)
 - Les représentants des organisations locales de développement (3 à 7 personnes)

Tableau n°3 : Liste de 21 Radios communautaires touchées par le DPO

N°	Désignation	Localisation /Territoire
1	Radio Moto Oicha	Beni
2	Radio Muungano Beni	Beni ville
3	Radio Evangélique de Butembo	Butembo ville
4	Radio Communautaire Tayna	Kasugho/ Lubero

5	Radio Rurale de Kanyabayonga	Kanyabayonga/ Lubero
6	Radio Communautaire Ushirika	Kiwandja/Rutshuru
7	Radio Dorika Fm	Nyamilima/Rutshuru
8	Radio Communautaire Lubero Sud	Kirumba/Lubero
9	Radio Coq du Village	Luofu / Lubero
10	Radio Adventiste Rweze	Lukanga/ Lubero
11	Radio FEC Butembo	Butembo Ville
12	Radio Alpha Omega	Goma / Ville
13	Radio Congo One	Kayna/ Lubero
14	Radio Canal Virunga	Goma / Nyiragongo
15	Radio Rurale Ishango	Kyavinyonge/Lubero
16	Radio la Sophia	Butembo / Lubero
17	Radio Ighalika Graben FM	Kisima / Lubero
18	Radio Moto Butembo – Beni	Butembo ville
19	Radio Populaire de Kitsombiro	Kitsombiro/ Lubero
20	Radio de développement KAVETYA de Lubero	Lubero cité
21	Radio CETROBO	Butembo Ville

1.5. Résultats atteints et attendus

1.5.1 Produits

- Première occasion de rencontre avec l'exercice pour la majorité de radios visitées excepté deux d'entre elles seulement.
- Prise de conscience des parties prenantes des radios visitées des forces et faiblesses ainsi que l'influence de l'environnement général dans lequel fonctionnent les radios.
- Appropriation des recommandations urgentes comme éléments d'amélioration de la situation globale de la radio dans le futur défini d'une manière participative.

1.5.2 Effets

- Des nouvelles orientations d'amélioration de la situation globale sont adoptées par les animateurs dirigeants des organes du Réseau CORACON, des radios visitées et les autres parties prenantes influentes et importantes.
- Des stratégies pratiques de mise en route des plans de renforcement des capacités sont élaborées
- Le plan stratégique quinquennal du Réseau CORACON est élaboré d'une manière participative avec les radios membres à la base.
- Les radios visitées améliorent leurs prestations à l'endroit des populations auditrices.
- Les médias visités définissent et adoptent chacun un plan de développement spécifique désiré réalisable et durable.

1.5.3 Impacts

- Les auditeurs changent les attitudes négatives et adoptent les comportements positifs qui favorisent l'autopromotion communautaire.
- Les parties prenantes sont satisfaites des services rendus par les radios communautaires.
- La participation active des parties prenantes des radios visitées se dynamise dans la vie même de la radio.

1.6. Agenda du DPO de 21 radios communautaires du Nord-Kivu

Tableau N° 4 : Agenda du DPO

Période	Durée	Lieu	Activités	Responsables de facilitation	Parties prenantes
- Du 3 au 12/11/2008	- 10 jours	- Butembo	- Rédaction et transmission du programme de diagnostic participatif aux 21 radios communautaires cibles de la province du Nord-Kivu	- Coordinateur du CORACON	- Staffs du bureau de la coordination CORACON et 21 directeurs des radios membres
- Du 16 nov. au 24 déc. 2008	- 39 jours soit 2 jours par radio et 5 jours de voyage	- Dans les villes et localités de 21 radios communautaires cibles de la province du Nord-Kivu	- Descente sur le terrain de mise en œuvre du diagnostic participatif avec les parties prenantes de 21 radios communautaires de la province du Nord-Kivu	- Consultants formateurs	- Personnel - Membres des organes du Conseil d'Administration et Conseil de surveillance - Représentants des auditeurs - Autorités et notables locaux - Potables, représentants des conformes reliques
- Du 25 au 26 dec 2008	- 2 jours	- Butembo	- Repos de reconstitution avant l'élaboration du rapport technique	- Consultants formateurs	-
- Du 27 au 30 déc 2008	- 4 jours	- Butembo	- Elaboration et production du rapport technique narratif du diagnostic participatif des 21 radios communautaires du Nord-Kivu	- Consultants formateurs	-
- 3 janvier 2009	- 1 jour	- Butembo	- Restitution et validation du rapport technique	- Consultants formateurs	- Staffs du bureau de la coordination

			narratif du diagnostic de 21 radios communautaires par le bureau de la coordination du CORACON		
- Du 5 au 10 janvier 2009	- 6 jours	- Dans les villes et localités de 21 radios communautaires	- Expédition, lecture, amendement et adoption du rapport technique narratif du diagnostic participatif par les parties prenantes dans les 21 radios communautaires cibles - Réexpédition rapport technique narratif de diagnostic participatif au consultant	- Coordinateur du CORACON et consultants formateurs.	- personnel - Membres des organes du conseil d'Administration et conseil de surveillance - Représentants des auditeurs - Autorités et notables locaux.
- 16 janvier 2009	- 1 jour	- Butembo	- Restitution et validation du rapport narratif du diagnostic participatif par les responsables (Directeur) de 21 radios communautaires cibles.	- Consultants formateurs	- Staffs CORACON - Directeurs de 21 radios communautaires cibles.
- 1 ^{er} au 17 février 2009	- 18 jours	- Butembo	- Rédaction de la version finale du rapport technique du DPO	- Coordonnateur du Réseau CORACON asbl	- Staffs CORACON

1.7. Prise en charge et financement du processus du DPO

Cet exercice du DPO auprès des parties prenantes de 21 radios communautaires a bénéficié de l'appui financier de la WACC dans le cadre d'exécution du projet PARACON référencé 658 appuyé par la WACC. Aussi faut-il souligner qu'en guise de contribution locale, plus de la participation de la coordination du Réseau CORACON, la plupart des radios visitées avait pris en charge d'autres aspects logistiques de l'équipe d'exécution du DPO.

1.8. Equipe d'exécution du DPO

Le DPO auprès de 21 radios communautaires du Nord-Kivu a été conduit avec la facilitation des personnes ci-après.

1. Raphaël PALUKU KYANA, facilitateur, coordonnateur du Réseau CORACON et consultant en développement et communication communautaire.
2. Halisi KAKULE MAPENDO, co-facilitateur, Directeur technique du Réseau CORACON.
3. Denise MASIKA, Logisticienne, Directrice Administrative et financière du Réseau CORACON, C'est la même équipe qui s'est occupée de la rédaction des rapports techniques et financiers du diagnostic participatif organisationnel des 21 radios communautaires du Nord-Kivu.



Photo de l'équipe du DPO : A gauche, le Coordonnateur, à droite le Directeur Technique et au milieu, la Directrice Administrative et Financière du Réseau CORACON

1.9. Difficultés, contraintes et contextes d'exécution du DPO

Pendant que l'équipe de facilitation du DPO des 21 radios communautaires étaient en pleine exécution du diagnostic, les conflits violents faisaient rage dans les grandes parties des territoires de Masisi, Rutshuru et le Sud de Lubero avec comme conséquence, le déplacement massif des populations \pm 100.000 déplacés. Trois radios communautaires ont été contraintes de fermer les portes et d'arrêter la diffusion des émissions/ programmes pendant ce moment de forte turbulence. Ces radios sont : Radio Communautaire Ushirika (RACOU) de Kiwanja (Rutshuru), Dorika FM Nyamilima (Rutshuru) et Radio Rurale Kanyabayonga (RRKA) de Kanyabayonga / Lubero.

Certains animateurs journalistes de ces radios étaient en refuge tandis que d'autres subissaient des tracasseries diverses perpétrées par les hommes en uniforme.

Aussi faut-il souligner que pendant la descente sur le terrain dans les stations des radios ciblées, dans les villages comme dans les villes, le déplacement de l'équipe de facilitation se faisait par avion, par véhicule (jeep tout terrain) et parfois par MOTO tout terrain) pour des milieux difficilement accessibles.

CHAPITRE DEUXIEME : CONSTATS MAJEURS SUR L'ENVIRONNEMENT DES RADIOS COMMUNAUTAIRES DU NORD-KIVU

2.1. Constats généraux

2.1.1. La Pertinence et la participation communautaire

- Les Radios communautaires sont des radios locales de proximité qui servent à répondre aux lacunes du service radiophonique national, à savoir la RTNC qui ne dessert pas plusieurs milieux ruraux à cause de sa faible capacité de rayonnement et de couverture. Les deux stations de la RTNC de la province du Nord – Kivu sont installées dans les villes de Goma et de Butembo.
- L'autre faiblesse de la RTNC dans les quelques milieux qu'elle dessert, c'est sa mauvaise couverture technique et l'absence d'utilisation des langues locales vernaculaires dans la diffusion de ses programmes.
- Il importe de souligner que la Radio est un outil indispensable dans le développement communautaire en tant que moyen de communication. Son importance capitale est à saisir à partir de ses fonctions essentielles à savoir : Information, formation, éducation, Démonstration et divertissement.
- Ainsi, la radio répond-elle aux nombreux besoins humains :
 - Besoin d'appartenir à une communauté. Elle favorise, l'insertion de l'individu dans son groupe social, dans sa communauté.
 - Besoin de s'informer et de se former
 - Besoin de satisfaire à la curiosité scientifique et technique.
- La radio constitue donc un support indispensable et utile dans le développement communautaire d'autant plus que tout développement commence par information – éducation visant à changer les mentalités du peuple pour son auto développement
- Dans les milieux ruraux où habitent la majorité de la population du Nord – Kivu, la radio est un moyen de communication plus écouté et plus suivi qu'il y a des personnes qui lisent les journaux et qui suivent la télévision.
- La radio communautaire est utilisée pour vulgariser les cultures africaines et traditionnelles. Ex : les langues vernaculaires locales.
- Elle est ainsi utilisée pour renforcer l'action du développement local.
- En dépit de leur amateurisme, les radios communautaires du Nord-Kivu ont rendu un service important aux populations en les faisant participer directement aux programmes à travers les radios clubs qui sont des clubs d'écoute. Les membres de ces clubs d'écoute ont le rôle d'écouter, d'analyser et de mettre en pratique les conseils, les connaissances et les techniques diffusées.
- Ces derniers contribuent sensiblement à l'amélioration de vies des communautés, surtout dans les villages en ce sens que ces radios clubs sont fondées sur la participation, la démocratie locale et le volontariat pour le développement socioéconomique du milieu. Ils sont donc des vraies initiatives et des organisations de base d'autopromotion.

Pour ce qui est du niveau de participation il faut signaler que lors de notre exercice du DPO des 21 radios communautaires du Nord - Kivu, nous avons constaté que les populations auditrices des radios communautaires participent à la vie de la radio à de divers degrés selon qu'elles étaient impliquées dans toutes les phases du cycle des projets de la radio : partiellement ou totalement. Ainsi dans la majorité de ces cas soit à 60% les populations participent partiellement et faiblement à la vie des radios locales.

- Aussi avons – nous réalisé que l'étude d'audience est très nécessaire car elle renseigne sur la vraie audience de la station radio. Elle aide à mesurer la réelle participation des communautés à la vie entière d'une radio communautaire. De cette étude d'audience, on est renseigné sur :
- Les différentes catégories, d'auditeurs selon les critères suivants : l'âge, le niveau d'instruction, le statut socio professionnel, le statut socio- économique, le sexe, et l'état normal physique (handicapé ou pas).
- Qui écoute la radio ?
- A quel heure ?
- Quelle émission ?
- Quel genre / format

2.1.2. Le Mode de propriété et de gestion

- Le régime de propriété des Radios communautaires du Nord – Kivu dépend étroitement de mode de leur création. Les radios sont créées de trois manières :
- Soit par un comité local de développement
- Soit par une organisation locale de développement
- Soit par une confession religieuse.

Ainsi, les radios communautaires associatives ou confessionnelles du Nord – Kivu sont des initiatives des communautés appartenant à elles – mêmes.

Les projets des radios sont donc bien connus comme étant des projets communautaires et qualifiés comme tels. Ces radios sont toutes des radios associatives communautaires et sont toutes des ASBL (Associations sans But Lucratif) comme nature juridique.

- Leur mode de gestion serait associative respectant ainsi l'opérationnalité des organes : AG, CA, CS et Direction. Cependant, il a été constaté que sur 21 radios visitées ciblées par notre DPO seules 7 ont des statuts, 5 ont des statuts et R.O.I, tandis que 14 d'entre elles ne disposent ni des statuts ni des R.O.I. Et les Manuels des Procédures de Gestion n'existent pas dans la quasi-totalité des radios visitées. Le vocabulaire Manuel des Procédures de Gestion (MAPROGE) n'est pas connu par les radioteurs. Ainsi sur 21 radios, 2 utilisent un règlement financier ou un règlement administratif comme Manuel des Procédures de Gestion.
- De toutes ces radios, les personnels sont gérés sans contrat de travail ni statuts du personnel. Dans certaines radios, 8/21 se contentent des lettres d'engagement non accompagnées des contrats formels signés entre les employés et l'employeur. Il n'y a donc pas de gestion transparente et efficace des ressources dans les radios communautaires du Nord – Kivu.

La gestion s'y caractérise par l'inefficacité et la médiocrité pour la plupart.

- Les radios communautaires fonctionnent sans prévision budgétaire dans leur majorité. Elle vit au jour le jour, 4/21 radios communautaires ont des prévisions budgétaires simple qui s'étalent sur l'année.
- Aucune Radio communautaire ne dispose de plan stratégique (plan de développement)
- Les organes (AG, CA, CS et Direction) ne se réunissent presque pas. Ils existent de nom tout simplement. Les réunions de la Direction qui constitue l'équipe exécutive des travailleurs de la radios se tiennent soit mensuellement, soit hebdomadairement.
- Pour les personnalités juridiques, il faut bien signaler que les radios communautaires fonctionnent sur base des autorisations officielles provisoires délivrées par les autorités provinciales.
- Aucune de ces radios fonctionne avec les autorisations nationales à savoir le récépissé délivré par le Ministère de Communication et Médias et le permis de détention de fréquence délivré par le Ministère de Poste, Téléphone et Télécommunication.

Les deux premières autorisations nationales coûtent chers à la radio 7.500 \$US répartis comme suit :

- Récépissé du Ministère de la Communication et Médias 5.000 \$US
 - Permis de détention de fréquence du Ministère de Poste, Téléphone et Télécommunication 2.500 \$UD
- Les radios associatives communautaires doivent obligatoirement avoir ces autorisations pour être en règle avec l'Etat bien qu'elles soient chères.
 - La troisième autorisation fondamentale en plus de deux premières que les radios communautaires ignorent est la personnalité civile offerte par le Ministère de Justice et de Garde de Sceau.
 - Etant donné que ces Radios Communautaires ont le statut des ASBL, elles doivent nécessairement et obligatoirement avoir la personnalité juridique.
 - Par conséquent, il faut donc conclure que les radios communautaires du Nord – Kivu fonctionnent dans des conditions qualifiées d'irrégulière vis-à-vis de l'Etat.

Tableau N° 5 : Radios communautaires, propriétaires et bénéficiaires

Désignation	Fréquences	Date de création	Statut/ Nature	Organisation propriétaire	Nbre Radios clubs	Nbre estimatif d'auditeurs
Radio Moto Oicha	103 Mhz	1994	Confessionnelle	Diocèse de Butembo - Beni	12	± 300 000
Radio Muungano Beni	95.10 Mhz	1995	Associative	E.U.B	15	± 600 000
Radio Evangélique de Butembo	99.1 Mhz	1999	Confessionnelle	Protestant CBCA	8	± 600 000
Radio Communautaire Tayna	102 Mhz	2004	Associative	RGT	10	±60 000
Radio Rurale de Kanyabayonga	91.0 Mhz	1998	Associative	OSCUKA	24	±1.125.000
Radio Communautaire Ushirika	102.4 Mhz	2003	Associative	CEREBA	22	±450 000
Radio Dorika Fm	98 Mhz	2003	Associative	Centre DORIKA	6	± 500 000
Radio Communautaire Lubero Sud	104. 2Mhz	2001	Communautaire	Comité de Développement/ Kirumba	5	± 15 000
Radio Coq du Village	92.4 Mhz	1999	Communautaire	FODR	6	± 27 300
Radio Rwese	103.5 Mhz	2000	Confessionnelle	Adventiste du 7 ^{ème} Jour	8	± 320 000
Radio FEC Butembo	94.8 Mhz	1995	Associative	FEC/Butembo	14	± 600 000

Radio Alpha Omega	98.2 Mhz	2003	Confessionnelle	Protestant 8 ^{ème} CEPAC	11	± 1.000.000
Radio Congo One	99.4Mhz	2000	Associative	FIDEMIEL	4	±23 000
Radio Canal Virunga	92 Mhz	2003	Associative	CAPROF	8	±17 000
Radio Rurale Ishango	98,7 Mhz	2003	Confessionnelle	Protestante CBCA	4	± 12 000
Radio la Sophia	92, 4 Mhz	2003	Associative	LEDI	3	± 9000
Radio Ighalika Graben FM	103.2 Mhz	2002	Communautaire	Comité de Développement	5	±9000
Radio Moto Butembo-Beni	102 Mhz	1999	Confessionnelle	Diocèse de Butembo - Beni	18	± 2 000 000
Radio populaire de Kitsombiro	96.0 Mhz	2003	Communautaire	Comité de Développement/ Kitsombiro	3	± 8000
Radio de Développement KAVETYA de Lubero	97.5Mhz	1999	Communautaire	Comité de Développement/Lubero	4	± 8900
Radio CETROBO	90.9 Mhz	2008	Associative	CETROBO	3	± 9000

2.1.3. L'Environnement technologique et infrastructurel

- L'une des plus grandes menaces qui pèsent sur la viabilité des radios communautaires est d'ordre technique, technologique et infrastructurel.

- La faiblesse généralisée des infrastructures radiophoniques constitue toujours un grand sujet de préoccupation plus particulièrement en approvisionnement peu fiable ou inexistant, en énergie électrique.

L'Electricité est un facteur absolument crucial étant donné que c'est bien elle qui fait fonctionner la Radio.

Et pourtant l'inexistence d'électricité est un fait réel dans toute la province du Nord – Kivu.

Dans les villes comme dans les milieux ruraux les réseaux électriques sont inexistants. Seule la ville de Goma en a un qui dessert faiblement 20 % des ménages. Notre exercice du DPO a révélé que 2/ 21 radios communautaires visitées sont desservies en courant électrique, 10/21 radios communautaires utilisent les générateurs tandis que 9/21 radios utilisent les panneaux solaires ou batteries adaptés à leurs émetteurs artisanaux.

Tableau N° 6 : Radios communautaires et infrastructures

Désignation	Emetteur	Bâtiment propre	Véhicule	Moto	Internet	Ordinateurs
Radio Moto Oicha	Analogique	X	-	X		X
Radio Muungano Beni	Analogique	X	-	-		X
Radio Evangélique de Butembo	Analogique	-	-	-		X
Radio Communautaire Tayna	Analogique	X	-	-	X	X
Radio Rurale de Kanyabayonga	Analogique	X	-	X		X
Radio Communautaire Ushirika	Analogique	-	-	-		X
Radio Dorika Fm	Analogique	-	-	-		-
Radio Communautaire Lubero Sud	Artisanal	-	-	-		-
Radio Coq du Village	Analogique	X	-	-		X
Radio Rwese	Analogique	X	-	-		-
Radio FEC Butembo	Analogique	-	-	-		-
Radio Olpha Omega	Analogique	X	-	-		X
Radio Congo One	Artisanal	-	-	-		-
Radio Canal Virunga	Artisanal	-	-	-		-
Radio Rurale Ishango	Artisanal	-	-	-		-
Radio la Sophia	Artisanal	-	-	-		-
Radio Ighalika Graben FM	Artisanal	-	-	-		-
Radio Moto Butembo – Beni	Analogique	X	-	X	X	X
Radio Populaire de Kitsombero	Artisanal	-	-	-		-
Radio de développement KAVETYA de Lubero	Artisanal	-	-	-		-
Raio CETROBO	Artisanal	-	-	-		-

Commentaire :

De ce tableau, il ressort ce qui suit :

- La NTIC elle, est loin d'être atteinte et très absente du rendez – vous proche. Seules 2/21 radios ont accès propre à l'Internet et 9/21 radios ont des ordinateurs pour les studios tandis que pour les autres radios l'ordinateur reste inconnu.
- Les 9/21 des radios visitées fonctionnent avec des émetteurs artisanaux, seuls 12/ 21 utilisent des émetteurs analogiques absolutes pour certaines. Ce qui rend faible la zone de couverture et le rayon d'émission de ces radios.
- Pour ce qui est des bâtiments pour abriter les radios communautaires, il y a 8/21 qui ont leurs propres bâtiments dont 5 construits en dur, 2 en pisé et 1 en bâche.
- Le déplacement dans les radios communautaires est un sérieux calvaire.
Pas de moyen de transport pour les différents services des radios même ceux nécessitant le véhicule pour le cas de la collecte des informations. De cette situation, le DPO a révélé ce qui suit :
 - Aucune radio ne dispose de véhicule.
 - 3/21 radios disposent de Moto
 - 18/21 radios ne disposent d'aucun moyen de transport. Il est donc regrettable de trouver que les animateurs comme les journalistes accusent certaines faiblesses dans la recherche des données, des informations et nouvelles suite à cette absence des moyens de transport.

2.1.4. La viabilité institutionnelle et Financière

- Il est incroyable de penser que l'on peut avoir une initiative communautaire forte institutionnellement du type radio où les populations cibles propriétaires croupissent dans une misère avancée causée par les guerres qui viennent de perdurer à l'Est de la R.D. Congo depuis presque deux décennies.
- Par conséquent, la viabilité institutionnelle des radios communautaires est donc loin d'être au rendez – vous sans appui institutionnel externe.
- La viabilité financière laisse à désirer dans les 90 % des radios visités. Cela est dû non seulement à la faiblesse de gestion, mais également à l'environnement malsain technique, technologique et infrastructurel des radios causé par l'environnement socio – politique et économique de la province déchirée en continuité par la guerre.
- Par conséquent, la non viabilité institutionnelle et financière des radios communautaires du Nord – Kivu influe négativement sur le service qu'elles rendent aux communautés de base car elle favorise le non professionnalisme au niveau de 3 services de la radio ; gestion & Administration, programmation & information et technique & maintenance.
- La profession des journalistes et des animateurs en souffre beaucoup : déplacement sur terrain en pied, pas de salaire pour la majorité des radios, la petite prime qui existe est souvent irrégulière, 3/21 radios ont une prime régulière, 9/21 fonctionnent avec des bénévoles qui sont occupés ailleurs où ils gagnent leurs vies 8/21 radios ont une prime irrégulière. De toutes ces radios, la prime et /ou

salaire varie entre 3 \$ et 80 \$ par mois. La conséquence de cette prime dérisoire découle le non professionnalisme et le mépris social dont les radioteurs communautaires sont vraiment victime.

2.1.5. La professionnalisation des ressources humaines

- Les radios locales dites communautaires ont des ressources humaines dominées par l'amateurisme. Elles utilisent 75 % d'amateurs, 21 % de semi – amateurs et 4 % seulement des professionnels.
- Ce taux convient pour tous les trois services des radios, gestion & Administration, Programmation & Information et Technique & Maintenance.
- Aussi explique – t-il le non professionnalisme des radioteurs communautaires de la province du Nord – Kivu.
- Seules 10 formations des radioteurs communautaires ont eu lieu au Nord – Kivu dans l'espace 7 ans de 2003 – 2009. c'est vraiment insuffisant car, d'ailleurs, certaines des radios communautaires n'en ont jamais bénéficié. Cet amateurisme des radioteurs communautaires mérite une attention très particulière car influençant négativement sur le service rendus par ces radios aux populations auditrices.
- Seul un plan de renforcement des capacités des ressources humaines à prévoir dans le cadre du Réseau CORACON pourrait palier à cette situation.

Tableau N° 7 : Liste de sessions de formation pour les radios communautaires du nord – Kivu (2003 – 2009).

N°	Titre / sujet de formation	Organisateur	Bailleur / Agence de financement	Année / période	Lieu / ville	Nbre des radios bénéficiées	Observation	
							NK Seul	NK Autres
1.	Production radiophonique et journalisme de base	Radio rurale Kanyabayonga et Diocèse de Butembo – Beni	Stem van afrika/Pay Bas et Missio Aachen/Allemagne	Septembre 2003	Butembo	3	x	
2.	Traitement impartial de l'information	ARCO/Km et Coopération Française	Coopération Française / RFI	Novembre 2003	Butembo	7		X
3.	Promotion de la femme et journalisme	CAPROF	WACC/Grande Bretagne	Avril 2005	Butembo	16	x	
4.	Femmes, journalisme et reconstruction de la paix	ARCO / NORD -KIVU	WACC/Grande Bretagne	Août 2005	Kiwanja	16	x	
5.	Rôle des radios communautaire pendant les élections	CORACON	CAPROF	Janvier 2006	Kanyabayonga	8	x	
6.	Journalisme et Election	CEI et HAM	PNUD et UNIFEM	Septembre 2006	Goma et Butembo	8	x	
7.	Communication chrétienne par les	RAMER	GRACE BAPTIST	Mai 2006	Goma et Butembo	11	x	

	ondes		MISSION/Suisse					
8.	Structuration et rôle de radios clubs	RATECO	I.P.P	Août 2006	Goma	8	x	
9.	Médias et VIH / SIDA	MERROU	UNESCO	Avril 2007	Goma et Butembo	8	x	
10.	Journalisme de paix	CORACON	WACC/Canada	Janvier 2009	Butembo	17	x	

Légende : N- K seule : seulement pour les radios du Nord – Kivu

N- K autres : pour les radios du Nord – Kivu et celles des autres Provinces.

2.1.6. La programmation et les services rendus aux radios communautaires

- Bien que souffrant de l'amateurisme, la programmation des Radios communautaires visitées est du type généraliste c'est-à-dire qui s'adresse à toutes les catégories de la population en général.
- L'amateurisme des radioteurs communautaires du Nord – Kivu influe négativement sur leurs programmations radiophoniques. Ce qui fait que les services que ces radios rendent à la communauté est de faible qualité même si l'on peut enregistrer un certain impact ressorti de ces programmes comme qui dirait “ **L'eau potable ou sale étanche la soif** ” mais les conséquences ultérieures deviennent pires quand il s'agit de l'eau sale. “ **Quand on a pas ce que l'on veut, on se contente de ce qu'on a** ”

Il faut donc comprendre que la qualité professionnelle de production est lacunaire car reposant sur des personnels insuffisamment qualifiés.

- En plus de l'insuffisance liée à la professionnalisation des radioteurs, il faut ajouter une autre lacune importante qui est l'absence totale de la réelle cible de l'auditoire des radios communautaires, pas d'étude d'auditoire pouvant renseigner sur le besoin réel des auditeurs. Très rarement et pour un petit nombre de radios communautaires, l'enquête d'évaluation annuelle se fait. Notre DPO a constaté que 2/21 radios seulement ont essayé cet exercice d'une façon irrégulière. Alors que les résultats d'un tel exercice rapprocheraient la radio de la communauté à partir des programmes inspirés par ses auditeurs. L'étude d'auditoire est très nécessaire car elle renseigne sur la vraie audience de la station radio et constitue une évaluation participative des programmes d'une radio. De cette étude d'audience, on est renseigné sur les différentes catégories d'auditeurs selon les critères suivants :
 - L'âge, le niveau d'instruction, le statut socio professionnel, le statut socio économique, le sexe, et l'état normal physique (handicape ou pas).
 - Qui écoute la radio ?
 - A quel heure ?
 - Quelle émission ?
 - Quel genre/ format ?
- En dépit de leur amateurisme, les radios communautaires du Nord-Kivu ont rendu un service important aux populations locales en les faisant participer directement aux programmes à travers les radios clubs qui sont des **clubs d'écoute**.

Les membres de ces clubs d'écoute ont le rôle d'écouter, d'analyser et de mettre en pratique les conseils, les connaissances et les techniques diffusées.

Ces derniers contribuent sensiblement à l'amélioration des conditions des vies des communautés surtout dans les villages en ces sens que ces radios clubs sont fondés sur la participation, la démocratie locale et le volontariat pour le développement socio-économique du milieu. Ils sont donc des vraies initiatives et organisations d'autopromotion.

2.1.7. Les conflits et les radios communautaires

- Il faut bien souligner que les radios communautaires du Nord-Kivu initiées entre 1995 et 2006 ont vu le jour dans ce contexte des conflits. Les conflits ayant commencé dans les territoires des Masisi, Rutshuru et Lubero avec les phénomènes “ NGILIMA ” et “ MAYI MAYI ” sous forme des guerres tribales qui ont débuté en 1992.
- Ces conflits ont des effets négatifs sur les radios communautaires locales. Suite à cela, la plupart d'entre elles ont commencé sans autorisation officielle avec l'absence de l'Etat dans les périodes des conflits perpétrés par les rebellions qui ont commencé en 1998 avec le RCD/Goma.
- L'effet négatif de taille était le pillage des matériels des radios, tracasseries des journalistes et des animateurs.
- Il est à noter que les radios communautaires ont beaucoup souffert de la situation d'instabilité et d'occupation du pays caractérisé par les conflits armés. Ces radios ont été ainsi prises en otage par les factions rebelles soucieuses de faire la promotion de leurs mouvements pendant ce temps, les radios communautaires ont perdu leur sens d'indépendance qui doit les caractériser en tant que médias communautaires indépendants.
- Suite à ces mêmes conflits, certaines initiatives des radios communautaires n'ont pas pu perdurer ou résister. C'est le cas de la radio canal Virunga, la radio La Sophia et la radio Ighalika Graben qui, jusqu'au moment de ce diagnostic, ne fonctionnent pas. Mais il convient de souligner que lors de séances de travail avec les responsables de ces trois radios, il a été confirmé que les démarches de remise en ondes de ces radios sont en cours de leur matérialisation.
- Au point de vue profession, les radioteurs se sont butés à des dérapages suite à l'insuffisance professionnelle par ce que sans maîtrise des normes, des connaissances et des techniques nécessaires liées à leur métiers et voulues à cette période des turbulences où le professionnalisme est vraiment de mise. Par contre, il convient de signaler que les radios communautaires ont joué un rôle cardinal pendant ces mêmes périodes des conflits armées, elles ont contribué et contribuent encore à la protection des civiles de différentes manières et à de divers degrés :
- La radio renforce l'éveil de la conscience citoyenne en formant l'opinion publique par rapport aux événements et faits des guerres.
- Elle joue le rôle de garde-fou de la société, du syndicat et de défense : cas de dénonciation des différents cas de violation des droits humains et surtout la sensibilisation des communautés rurales sur les dangers des mines anti-personnels et autres pièges, dispositifs militaires. Ainsi s'ajoute-il la vulgarisation du droit international humanitaire et droit de l'homme.
- Pendant que les populations se déplaçaient sans relâche, vivant dans une grande incertitude, les radios communautaires ont joué le rôle de thermomètre social et de sentinelle mais aussi sont -elles l'horloge du paysan. Seule la diffusion de la radio renseignait sur la situation de l'heure.

Tableau N° 8 : Radio communautaire, zones de guerre avec présence des groupes armés.

Territoires	Groupes locaux	Groupes étrangers	Couverture médiatique	Radio localisée
Masisi	Mai mai PARECO	FDLR FOCA	RRKA	Kanyabayonga
	CNDP		RACOU FM	Kiwanja
Rutshuru	CNDP		RACOU FM	Kiwanja
	Mai Mai PARECO	FDLR RUDI/ Rwanda	RRKA	Kanyabayonga
		FDLR FOCA/ Rwanda	DORIKA FM	Nyamilima
		FDLR SOKE/ Rwanda		
Lubero	Mai mai PARECO	FDLR RUDI/ Rwanda	RRKA	Kanyabayonga
			RCT	Kasugho
			RCLS	Kirumba
			Coq du Village	Luofu
			Congo one	Kayna
			Adventiste	Rwese
			Radio FEC Bbo	Butembo
			Evangélique Bbo	Butembo
Beni		LAR / Uganda	Moto Oicha	Oicha
			Radio Muungano	Beni
Nyiragongo	Mai mai PARECO	FDLR FOCA	RACOU FM	Kiwanja
	CNDP			
Walikale		FDLR RUDI/ Rwanda	RRKA	Kanyabayonga
		FDLR FOCA/ Rwanda	RCT	Kasugho

2.1.8. Le pouvoir, la société civile et les radios communautaires

- Le pouvoir (Etat) congolais reconnaît les radios communautaires au travers les organisations de la société civile qui en sont propriétaires. Mais la loi sur la liberté de la presse ignore totalement ce type des radios. Cette loi n°96/002 du 22 juin 1996 reconnaît deux catégories de médias: les médias publics et privés (commerciales). Ce qui coûte cher à ces médias sans viabilité économique. Les taxes afférents aux radios commerciales ne convenant pas aux radios communautaires ; à savoir le récépissé du Ministère de la communication et médias, le permis de détention de fréquence du Ministère de Poste, Téléphone et Télécommunication et la personnalité civile offerte par le Ministère de Justice et Garde de Sceau
- La société civile structurée du Nord-Kivu ne reconnaît pas très bien les radios communautaires excepté un petit nombre d'association de développement qui a crée ces radios, cela s'explique par le fait qu'elles sont souvent si pas toujours absent dans les grandes rencontres organisées par la société civile qui décident sur l'avenir de la province et/ou des autres entités décentralisées. Et pourtant leur vocation est complémentaire pour permettre la participation active des communautés à leur auto développement intégral, c'est-à-dire à l'amélioration de leurs conditions de vie.
- Dans la pratique démocratique, le pouvoir, la société civile et les radios communautaires forment trois groupes fondamentaux et ils sont en inter-relation. Le pouvoir et la société civile ont besoin des radios communautaires. Ces dernières ont aussi besoins de pouvoir et de la société civile.
- Aussi les organisations et structures de la société civile ont-elles besoin des radios communautaires pour se faire connaître au public et à l'état
- Les Radios communautaires ont aussi besoin de la société civile car c'est elle sa source, son objet et son but. Elle s'informent sur elle, essaient de comprendre ses problèmes et les solutions y afférentes pour diffusion au public.
- La société civile constitue un puissant instrument capable de déclencher le développement communautaire. Et les radios communautaires sont des vecteurs puissants qui permettent le développement de projets de société, de faire entendre la garde du citoyen et de jouer un rôle important dans la transmission des informations – éducation - formation des communautés pour leur responsabilisation civique individuelle et collective.
- Ainsi, afin de garantir que les radios communautaires jouiront efficacement leurs rôles dans cette interaction avec la société civile et le pouvoir public, les décideurs de l'Etat ont le devoir de le faire constitutionnellement et légalement.

2.1.9 Les partenaires des radios communautaires du Nord-Kivu

- Depuis la mise en œuvre des initiatives des projets des radios communautaires dans la provinces depuis 1994 jusqu'à la rédaction de ce rapport du DPO, il n'y a jamais eu des partenaires dans la province ayant le seul but d'aider le secteur des radios associatives communautaires à mieux s'organiser pour son efficacité. Toutes les ONG Internationales opérant dans la province n'ont

jamais intervenu dans le secteur des médias communautaires voire même dans le secteur médiatique en général.

- Par ailleurs, une seule ONG néerlandaise LA BENEVOLENCIYA GRANDS LAC en activité au Nord-Kivu depuis 2006 s'intéresse aux radios communautaires pas pour les appuyer mais pour les utiliser dans ses programmes (émissions) sur le droit et la pacification. Au cours de la même année l'UNICEF a ciblé quelques radios communautaires pour le même but que la BENEVOLENCIYA dans le cadre de la protection de l'enfant et de l'éducation de base.
- C'est dans la même optique que d'autres ONG Internationales collaborent avec les radios communautaires, nous citons : Diakonia/LWF, MSF-France, ADRA, SFCG/Centre Locale, PNUD, OXFAM Grande Bretagne, POLE INSTITUTE, CICR ...
- Toujours dans la collaboration basée sur la diffusion des émissions/programmes, les radios communautaires du Nord-Kivu entretiennent des relations avec les ONGD et associations paysannes de Développement locale, l'on peut citer : FOPAC, CEPROSSAN, CREDDHO, APRONUT, ASSOPELKA, SAFDF, FJDF...

Par contre, certaines associations locales de développement ayant compris les rôles des médias communautaire dans le développement ont crée des radios communautaires.

Nous citons : CAPROF, CEREBBA, RGT, Centre DORIKA, LEDI...

- Enfin, il y a aussi la MONUC qui intervient en appui en énergie aux radios communautaires
- Pour aider à relever ce défi majeur de manque des partenaires stables capables de soutenir le renforcement des capacités des Radio communautaires du Nord-Kivu, le Réseau CORACON avec l'appui de la WACC et de l'IPP devra beaucoup intervenir et intercéder en faveur de la province afin qu'elle jouit aussi de l'appui des bailleurs et/ou ONG Internationales d'appui comme les radios communautaires sœurs des autres provinces de la R.D Congo.
- Il faut cependant préciser que deux ONG Internationales, Institut PANOS PARIS et la WACC ont déjà intervenu en appuyant les radios communautaires du Nord-Kivu en formation dans le cadre de renforcement des capacités et en matériels de diffusion, de production et d'énergie (générateurs). Même si leur intervention est qualifiée de ponctuelle, ces deux ONG Internationales sont les seules à reconnaître comme des vrais partenaires dans le secteur des médias associatifs communautaires de la province du Nord-Kivu qui devrait en principe attirer les partenaires (bailleurs et organisme d'appui) de par son actuel contexte des guerres et/ou post conflits.
- Si l'Institut Panos Paris appuie ponctuellement et indirectement les Radios associatives communautaires du Nord-Kivu dans le cadre de son partenariat avec RATECO réunissant quatre Provinces (Sud-Kivu, Nord-Kivu, Maniema et Province Orientale), la WACC, elle, intervient ponctuellement mais directement dans la Province du Nord-Kivu. Et c'est elle d'ailleurs qui a encore financé ce DPO de 21 radios communautaires dans le cadre du projet PARACON (Projet d'Appui aux Radios Communautaires du Nord-Kivu) référencé 658. Le tableau ci-après montre les catégories des partenaires des Radios communautaires du Nord-Kivu.

Tableau N° 9 : Les partenaires des médias membres du Réseau CORACON

Désignation	Partenaires Internationaux	Partenaires nationaux	Partenaires locaux
Radio Moto Oicha	-	X	X
Radio Muungano Beni	X	X	X
Radio Evangélique de Butembo	-	X	X
Radio Communautaire Tayna	X	X	X
Radio Rurale de Kanyabayonga	X	X	X
Radio Communautaire Ushirika	X	X	X
Radio Dorika Fm	X	X	X
Radio Communautaire Lubero Sud	-	X	X
Radio Coq du Village	-	X	X
Radio Rwese	-	X	X
Radio FEC Butembo	-	X	X
Radio Olpha Omega	X	X	X
Radio Congo One	-	X	X
Radio Canal Virunga	-	X	X
Radio la Sophia FM	-	X	X
Radio Ishango	-	X	X
Radio Télé Beni	-	X	X
Radio Ighalika - Graben FM	-	X	X
Radio Moto Butembo – Beni	X	X	X
Radio Populaire de Kitsombiro	-	X	X
Radio de développement KAVETIA de Lubero	-	X	X
Radio CETROBO	-	X	X

Commentaire:

De ce tableau ci – haut, il ressort clairement que seules sept radios ont des partenaires internationaux.

- Au niveau international, le Réseau CORACON est partenaire de la WACC, du CTA et de la Radio Rurale Internationale (Ex. Réseau des Radios Rurales Mondiales).
- Au niveau national, le Réseau CORACON est membre de la Fédération des Radios de Proximité du Congo “FRPC” qui est une plate – forme nationales des Réseaux provinciaux des radios Communautaires.
- Au niveau international / national : Institut Panos Paris, WACC, CICR, MSF, Benevolencya, Search for Comone Ground / Centre Lokolé, ADRA, COOPI, CARE International, PNUD – Programme Amani, Pole Institute, Heal Africa et UNICEF.
- Au niveau local : FOPAC – Oxfam Belgique, PAP/RDC- Diakonia Allemagne, OSCUKA, CEREBEA, CAPROF, Centre Dorika et LEDI.
- Au niveau de dimension œcuménique, le Réseau CORACON travaille avec des radios membres laïques, des radios catholiques, des radios protestantes et des radios Adventistes.
- Les résultats du Diagnostic Participatif Organisationnel prouvent que les partenaires internationaux des radios communautaires le sont ponctuellement de par leurs appuis et / ou interventions.

2.1.10. Le genre et les radios communautaires

Le constat majeur est que les radios communautaires utilisent faiblement (en nombre réduit) les femmes par rapport aux hommes. Cela s'explique par :

- Sur 21 radios communautaires visitées, seules 9 utilisent les femmes à raison de 5% seulement. Les 12 autres radios restantes n'utilisent pas de femmes.
 - Ainsi les grilles des programmes prévoient-elles des émissions destinées aux femmes en raison de 6,8%.
 - Le contenu de ces émissions destinées aux femmes s'intéresse à la promotion de la femme en raison de 68%, 13% traitent de la femme pour des cas normaux de la vie quotidienne tandis que 19% traitent négativement de la femme sous forme des critiques résultant des facteurs traditionnels qui encouragent les différentes violences faites aux femmes dans les cultures (traditions) locales
- De ce qui précède, il est étonnant de constater que les radios communautaires qui jouent le rôle considérable dans la socialisation favorisent malheureusement les disparités et l'inégalité entre les sexes.

2.2. Résultats de l'analyse SWOT des Radios communautaires du Nord-Kivu

Les problèmes des radios communautaires du Nord-Kivu se résument en faiblesses et menaces dans le tableau ci-après.

Tableau n° 10 : Faiblesses et Menaces des Radios communautaires du Nord-Kivu

Faiblesses	Menaces
- Amateurisme, sous-qualification, insuffisance en professionnalisation	- Insécurité due aux conflits
- Faible compréhension des objectifs de la Radio par les initiateurs et le personnel	- Pauvreté & misère des populations cibles
- Recrutement du personnel par sentiment sans tenir compte de besoin et de qualification	- Tracasserie & pillage incessant des paysans dans les villages
- Manque d'équipements requis entraînant un faible rayonnement et couverture.	- Mauvaise interprétation des certaines émissions par certains auditeurs
- Faible implication des communautés dans le processus du cycle du projet de Radio	- Ignorance de la réglementation (les lois sur les médias et/ou radios par les auditeurs)
- Sensibilisation insuffisante pour la prise en charge de la radio par les communautés	- Pas des lois propres qui intègre les radios communautaires.
- Insuffisance d'infrastructures locaux et sites inadéquats	- Absence d'Internet dans les Radios pour alimenter les infos, courriel et Recherche
	- Mauvais état des routes.
	- Inexistence d'un centre de presse pour la

<ul style="list-style-type: none"> - Non viabilité économique pour les radios - Non habilité institutionnelle ? - Manque d'énergie électrique pour les radios - Non maîtrise des outils de gestion , institutionnelle et gestion des programmes radios. - Pas des plans stratégique (plan de développement) pour ces radios - Pas de statut du personnel ni des contrats de travail - Faible mobilisation des partenaires et des fonds afin de soutenir la pérennité des radios communautaires. - Parité et égalité de sexe ne sont pas respectées dans les radios communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> formation, la recherche, les rencontres et les échanges des journalistes et animateurs des radios communautaires - absence des partenaires (bailleurs, ONGI d'appui) pour aider les radios communautaires à mieux s'organiser pour son renforcement des capacités - Irrégularité des réunions des membres des organes dirigeants des radios communautaires. - Taxes élevés et multiples de l'Etat non justifiés par rapport aux services rendus par les radios aux communautés (citoyens) - Equipement radiophoniques en domination artisanale
--	--

Les opportunités et les forces des radios communautaires du Nord-Kivu sont listées dans le tableau ci-après :

Tableau n° 11 : Forces et opportunités des Radios communautaires du Nord-Kivu

Forces	Opportunités / possibilités
<ul style="list-style-type: none"> - Les radios émanent des communautés de base - Les radios jouent leur rôle d'éduquer, de former, d'informer et de divertir - Elles contribuent au développement urbano-rural. - Les formateurs sont disponibles pour aider les radioteurs - Esprit de créativité et d'ouverture des radioteurs - Les radios existent et ils fonctionnent - Outils de démocratisation et d'émulation collective - Engagement et dévouement des personnels au bénévolat/ volontariat - Gestion participative - Multiplicité des langues locales utilisées à la radio. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tolérance des radios communautaires par le pouvoir public - Liberté d'expression - Population / communautés disponibles - Existence/ disponibilité des hommes et femmes qui veulent travailler bénévolement dans les radios - Intérêt des autorités étatiques aux activités des radios - Existence des ONGD Locales et ONG Internationales/ Potentiels partenaires. - Accès aux rares séances de formation - Existence des fonds destinés à appuyer les médias : les agences de coopération internationales, coopération bilatérales ... - Disposition de la loi garantissant l'aide directe et indirecte de l'Etat en faveur de la presse. - Existence dans les milieux des femmes intellectuelles capable de travailler des les radios communautaires.

CHAPITRE TROISIÈME : RECOMMANDATIONS GENERALES ET PERSPECTIVES

3.1. Pertinence et participation communautaire

- Grâce aux radios communautaires, les communautés rurales ont accès à l'information. Les radios communautaires offrent des véritables avantages sociaux, économiques, culturels et politiques. C'est pourquoi elles doivent être encouragées.
- Que les formateurs des radios communautaires fassent attention à l'implication large des communautés bénéficiaires dans toutes les phases du cycle du projet de la radio.
- Encourager la création et la professionnalisation des radios clubs pour rendre plus pertinent l'utilité des radios clubs à l'endroit des communautés à la base.
- Les radios devraient s'exercer à des séances mixtes d'auto évaluation des activités/programmes pour partage critique des résultats et appropriations de la vision de la radio (A.G, C.A, C.S, Direction).

3.2. Mode de propriété et de gestion

- Que tout propriétaire de radio communautaire comprenne clairement et suffisamment que le mode de gestion des radios communautaires est purement associatif.
- Et par conséquent, il devrait doter la radio de tous les organes de gestion (A.G, C.A, C.S et Direction) opérationnels appuyés par des outils de gestion (statuts, R.O.I et manuel des procédures de gestion)
- Les propriétaires des radios communautaires devraient doter leurs radios des plans stratégiques (plan de développement)
- Il faudra doter les radios communautaires de la personnalité juridique en se procurant toutes les autorisations nationales exigées (récépissé, permis de détention de fréquence et personnalité civile en tant que association de développement). Les radios communautaires devront obligatoirement se procurer ces 3 catégories d'autorisations susmentionnées pour être en règle avec l'Etat.
- Il faut clarifier le membership de la radio pour éviter des confusions entre bénéficiaires et membres propriétaires.
- Former et recycler les propriétaires et gestionnaires des radios communautaires dans la gestion administrative des ressources humaines, financières et matérielles.

3.3. Environnement technologique et infrastructurel.

- L'Etat et les bailleurs de fonds devraient étudier les voies urgentes de disponibiliser l'électricité dans les villages et villes pour que celles-ci servent les radios communautaires en énergie.
- Les moyens alternatifs pour alimenter énergétiquement les radios devraient être étudiés par les propriétaires des radios, les bailleurs et l'Etat. Les moyens alternatifs sont l'énergie solaire, le bio-carburant...
- La NTIC devra être promue en dotant les radios des ordinateurs et Internet pour y faciliter la recherche, la formation et l'information. La création des Télé centres communautaires multimédia à côté des radios communautaires s'impose ici.

- Remplacer les émetteurs artisanaux par les émetteurs analogiques
- Remplacer les émetteurs analogiques par les émetteurs numériques pour plus de performance
- Les propriétaires des radios communautaires devraient construire les bâtiments en dur pour abriter les stations des radios communautaires.
- Les moyens de déplacement devraient être disponibles au niveau des radios communautaires pour faciliter le travail des journalistes sur le terrain.

3.4. La viabilité institutionnelle et financière.

- Que l'Etat s'acquitte de ses devoirs en libérant les subventions aux radios communautaires.
- Que les bailleurs de fonds qui interviennent dans le domaine de la communication accordent les financements aux médias communautaires
- Que les capacités des gestionnaires/responsables des radios communautaires soient renforcées dans la gestion et recherche des financements.
- Les radios communautaires devraient s'efforcer à régulariser la situation de leurs personnels
- Les responsables du Réseau CORACON et des radios communautaires devraient s'investir dans le lobbying. Ils doivent être à mesure d'analyser les opportunités locales en les combinant avec les ouvertures extérieures.
- Que les radios communautaires se professionnalisent en gestion organisationnelle technique et institutionnelle.

3.5. Professionnalisation des ressources humaines

- Que les radios communautaires se dotent d'un personnel formé, compétent, performant et efficace capable d'induire à la base un travail professionnel de qualité au profit des communautés auditrices.
- Que les radioteurs se professionnalisent en gestion organisationnelle, en gestion des programmes et en gestion technique & maintenance.
- Que les radioteurs se professionnalisent en journalisme de base, production radio, déontologie et éthique.

3.6. Programmation et services rendus aux communautés

- Il faut renforcer les capacités des radioteurs dans l'étude d'auditoire et méthodes d'évaluation participative.
- Accroître les capacités d'analyse des parties prenantes en vue de rapprocher la radio aux communautés et d'en dégager les programmes inspirés par celles-ci.
- Professionnaliser les clubs d'écoute par des formations en gestion organisationnelle et technique.

3.7. Conflits et radios communautaires

- les radios communautaires doivent maîtriser le contexte et l'environnement en vue de garder leur neutralité et indépendance pendant les périodes de conflits armés.
- Que les journalistes soient renforcés en matière journalistique en cas de conflit.

- Renforcer les capacités des radioteurs en journalisme de paix, journalisme et conflit et traitement impartial de l'information.
- Que les journalistes soient formés en matière de Droit International Humanitaire, Droit de l'homme Droits des déplacés et réfugiés et des Dangers de mine anti-personnel et autres pièges et dispositifs militaires
- Que les groupes en conflit respectent les principes de guerre en protégeant les installations médiatiques communautaires ainsi que leurs animateurs.

3.8. Le pouvoir, la société civile et les radios communautaires

- Le gouvernement Congolais doit créer un environnement favorable à travers des politiques et des instruments appropriés. Par exemple, la promulgation des lois qui soutiennent le développement technologique ; des taxes et redevances sur l'importation d'équipements de communication raisonnables ; des licences d'exploitation faciles à obtenir et difficiles à retirer ; enfin, des services de faible coût (tel que le " Voice Over Internet Protocol ") sont à encourager.
- Le gouvernement de la RDCongo ainsi que ses agents doivent investir dans la mise en œuvre et le développement d'une théorie claire d'intégration et d'efficacité, afin de guider les promoteurs des projets des radios communautaires
- Le gouvernement de la RDCongo et les agences de développement doivent concevoir des projets destinés à doter les groupes de base de connaissances leur permettant de développer et transformer des contenus en formats multimédias destinées à être utilisés dans les radios communautaires.
- L'Etat Congolais devrait revoir à la baisse les prix de différentes taxes reconnues aux radios communautaires car celles-ci rendent en général un grand service à la communauté congolaise.
- Que l'Etat Congolais s'acquitte de ses responsabilités vis-à-vis des radios communautaires tel que prévu dans la loi en vigueur sur la liberté de la presse. Loi n° 96/002 du 22 juin 1996, à savoir les aides directes et indirectes à donner aux médias.
- Que le pouvoir public et toutes les composantes de la société civile au Nord-Kivu apportent leur soutien aux radios communautaires pour permettre à celles-ci de jouer utilement et efficacement leur rôle sein de cette triade (pouvoir, société civile et radios communautaires)
- Ainsi, afin de garantir que les radios communautaires jouiront efficacement leurs rôles dans cette interaction avec la société civile et le pouvoir public, les décideurs de l'Etat ont le devoir de le faire constitutionnellement et légalement
- Que les radios communautaires respectent leurs lignes éditoriales et objectifs en vue de bien répondre aux aspirations de leurs propriétaires ainsi qu'aux attentes des communautés auditrices à la base.

3.9. Les partenaires des radios communautaires du Nord-Kivu

- Les bailleurs et agences de développement multilatérales, bilatérales, nationales et internationales opérant en RDCongo et surtout au Nord-Kivu doivent soutenir le développement et l'expansion des radios communautaires de la province. La durée de vie des projets devrait par exemple, être étendu de 3 à 5 ans afin de mieux appuyer leur développement.
- Ces mêmes bailleurs et agences auraient la tâche d'initier un consortium des bailleurs de fonds qui mettraient leurs efforts ensemble en vue de financer les radios communautaires au niveau de toutes les provinces de la R.D.Congo.
- Ainsi, chaque province aurait une coordination des bailleurs de fonds qui devront financer les radios communautaires.

- Une large implication des Réseaux provinciaux des radios communautaires serait très indispensable. Cela éviterait les ONG Internationales opportunistes de s'ingérer dans la gestion et l'exécution des projets des radios communautaires sans connaître les vrais besoins des celles-ci.
- L'Etat de sa part devait faire de son mieux pour travailler rapidement sur la loi qui traite du CSAC (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication).
- Les ONG Internationales, ONG locales de développement et autres institutions utilisant les radios communautaires dans le cadre de diffusion de leurs programmes devraient revoir à la hausse leur paiement en prévoyant cela dans leurs provisions budgétaires.
- Les ONG Internationales et autres Institutions européennes qui continuent à utiliser gratuitement les radios communautaires sans rien payer devraient désormais commencer à payer. L'accent est ici mis à la Radio Nederland basée à Hilversum, Amnesty International/ Pays-Bas basé en Amsterdam, le CTA basé à Wageningen/Pays Bas, WREN media/Grande Bretagne et la Coopération Technique Belge dans son projet « Plate – forme de la Communication/la Voix du Congo Profond » du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage basée à Kinshasa.
- Par contre, il y a d'autres ONG Internationales qui sous estiment le service que ces radios leurs rendent, il s'agit ici par exemple de Search For Common Ground / Centre Lokolé qui dans son contrat avec les Radios Communautaires s'était engagé à offrir de petits matériels du modèle mixeur, générateur, ordinateur portable,... à la fin de chaque semestre, c'est –à dire deux fois l'année. La réalité, actuellement, est que ces matériels sont difficilement offert aux Radios une fois toute l'année.
- Les réseaux provinciaux des radios communautaires auraient dans ce cas spécifique le devoir de rappeler au Search For Common Ground/ Centre Lokolé ses premiers engagements à l'endroit des radios communautaires.
- Pour aider à relever ce défi majeur de manque des partenaires stables capables de soutenir le renforcement des capacités des Radio communautaires du Nord-Kivu, le Réseau CORACON avec l'appui de la WACC et de l'IPP devra beaucoup intervenir et intercéder en faveur de la province afin qu'elle jouisse aussi de l'appui des bailleurs et/ou ONG Internationales d'appui comme les radios communautaires sœurs des autres provinces de la R.D Congo

3.10 Le genre et les radios communautaires

- Que les radios communautaires tiennent sérieusement sur leur rôle considérable dans la socialisation en favorisant la parité et l'égalité entre les sexes
- Ainsi le rôle des radios communautaires dans la production et la reproduction des émissions /programmes favorisant la parité et l'égalité entre les sexes devrait être renforcé par les différentes partenaires et parties prenantes de ces radios.
- Il faut concevoir et mettre sur pied un plan stratégique (programme) de lutte contre la marginalisation de la femme dans les radios communautaires du Nord-Kivu.
- Il faut instaurer le système de monitoring permanent en vue d'identifier et de dénoncer les facteurs et pratiques qui favorisent les violences faites aux femmes dans les radios communautaires et définir un plan d'éradication de ces facteurs et pratiques.
- Il faut définir les pistes d'actions qui permettront aux radios communautaires de devenir des outils et/ou partenaires dans la restauration de l'égalité et de l'équité entre les sexes.

Annexe I : Check List du Diagnostic participatif organisationnel des Radios Communautaires du Nord-Kivu

Nom de la Radio :Fréquence.....

Type de radio :

Communautaire	Associative communautaire	Confessionnelle communautaire

Village /Cité/ Ville :

Rayon/Bassin d'Ecoute :Km.....Nombre d'auditeurs.....

Nbre d'heures de diffusion par jour.....par semaine.....

Date de Création: le/...../.....

Date de Formalisation : le/...../.....

Organisation

	Ass. Générale	CA	C. Contrôle	C. Direction
Fréquence des réunions				
Niveau de Gestion	Statuts	ROI	MAPROGE	Grille des programmes et cahier des charges
organisation des services	Administration et finance	Programmation et formation	Techniques	

Présence des autorisations/ personnalité Juridique

Acte d'octroi de PTT fréquences	Autorisation de la Division de Presse et Information	Récépissé du Ministère de Média de la communication	Type des documents juridiques provisoires ou définitifs.

Date à laquelle vous avez tenu votre dernière assemblée générale :

Date de la dernière réunion du conseil d'administration :

Date de la dernière visite ou derniers travaux de la Commission de contrôle

Y – t il des compte rendus de ces réunions ? Oui/Non de Quelle version : Electronique/Imprimée/manuscrits

Difficultés liées aux autorisations de fonctionnement :

.....

Comment comptez – vous les résoudre ? (au niveau de la radio, des partenaires, de la Communauté et apport attendu du CORACON

.....

Capacité/état des matériels d'équipement (Emetteur de Watts/Fm : Stéréo/Mono)

	Nombre	Etat		
		Bon	Moyen	Mauvais
Etat de l'Emetteur				
Puissance de l'émetteur				
Pylône				
Anti – foudre				
Console de mixage				
Lecteur K7				
Lecteur CD				
Lecteur MD				
Relais /DSTV/World speace				
Dictaphones /MP3/MP4				
Ordinateurs				
Connexion Internet				
Ligne ou réseau téléphonique				
Limiteur compresseur				
Hybride téléphonique				
Autres matériels				

Mode de diffusion	Analogique	Numérique	Analogique numérique	Artisanal

Ya – t – il des difficultés relatives à la puissance et qualité/état des équipements ?

Comment pensez – vous apporter des solutions à ces difficultés au niveau de la radio et de ses partenaires ? Quels sont ces partenaires ?.....

.....

Quel serait l'apport de la communauté ?.....

.....

Qu'attendez – vous du réseau CORACON et de ses membres ?

.....

.....

.....

.....

Auto – évaluation des capacités de journalistes/ animateurs de la radio

	Nombre	Bon	Moyen	Observation
Niveau de formation des journalistes				
Niveau de formation des animateurs				
Niveau des modulateurs				
Niveau des techniciens				
Autres agents				

Nbre d'agent payés par la radio.....Nbre de bénévoles.....

Nbre de pigistesAutres agents de la Radio (lesquels).....

Y a – t – il des difficultés ?.....

Lesquelles :

.....

Comment pensez – vous apporter des solutions à ces difficultés au niveau de la radio et de ses partenaires ? Quelles sont ces difficultés ?

.....

Quel serait l'apport de la communauté ?

Qu'attendez – vous du réseau CORACON et de ses membres ?

.....

Besoin de capacitation en formation :

Journalisme	Gestion	Technique	Observation

Niveau de participation /implication des auditeurs dans la production des programmes

	Nombre	Bon	Moyen	Insuffisant
Niveau d'implication des radios clubs				
Niveau d'implication des associations locales				
Niveau d'implication des groupes culturels (Ecoles, orchestres, peintres, joueurs				
Niveau d'implication des services étatiques				
Niveau d'implication des partenaires internationaux				
Niveau d'implication des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes de 3^{ème} âge, orphelins, porteurs de VIH/SIDA, Victimes des violences sexuelles, handicapés				

Commentaire :

.....

.....

.....

.....

.....

Il y a eu dans le passé ou actuellement des cas des conflits communautaires dans la zone couverte par votre radio
 OuiNon..... Si oui lesquelles (Communautés ethniques)..... Où..... Quand
pendant combien de temps..... Quelles en étaient les causes.....

.....
 Quelles en sont les conséquences

.....
 Quelles sont les langues utilisées à la radio.

Langues	Dénomination	Journaux	Magazines	Animation d'antenne	Musique
Officielle					
Nationale					
Internationale					
Locales					

Dites les types de milices présentes dans votre zone

Types de Milices	Dénomination	Sigle	Localisation quartier général	Localisation des extensions	Collaboration avec les populations	Accompagnée des civiles (femmes et enfants)	Types de violences commises.
Etrangères							
Régionale (des plusieurs zones)							
Locale (du milieu)							
Mixée (Etrangère et national)							

Il arrive aux journalistes d'entrer en contact avec les milices ?..... Dans quelles circonstances ?.....

Il arrive aux milices de parler au téléphone à la radio (Dédicaces et autres réactions).....Quelle attitude prend le service de sécurité face à cela ?.....

Il y a t – il des menaces déjà proféré contre votre chaîne ?.....quand ?.....quelle circonstance.....Qu'envisagez-vous pour garantir la sécurité de la radio et de vos journalistes

.....i
Impliquez-vous ces milices dans vos stratégies de vulgarisation des textes relatifs aux appels du gouvernement et de la communauté internationale.....comment.....

.....
Avez – vous des textes (Différents accords signés par les pays pour mettre fin aux milices ?)...Dites lesquels ?

Dans votre région y a – t –il des mouvements des populations..... Où
.....combien estimez – vous les chiffres de déplacés.....

.....
Quels problèmes majeurs se posent – ils à ces déplacés ?.....

.....
Comment le gouvernement participe – t – il à la résolution de ces problèmes ?.....

Comment les humanitaires participent – t – ils à la résolution de ces problèmes ?.....

Vos membres des radios clubs sont – ils touchés ?.....lesquels (noms du club et lieu).....

Comment les déplacés participent – ils à vos émissions ?.....

.....
Que proposez – vous au CORACON pour aider à contribuer à la résolution des problèmes cités supra ?.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Activités communautaires :

Activités	Agriculture	Elevage	Petit commerce	Pêche	Artisanat	Autres
Principales						
secondaires						

Types d'activités pratiquées et les problèmes majeurs (causes et conséquences et personnes affectées les plus) qui se posent à ceux qui les pratiquent :

Agriculture

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Elevage

.....
.....
.....
.....

Petit commerce

.....
.....
.....
.....

Pêche

.....
.....
.....
.....

Artisanat

.....
.....
.....
.....

Autres (à préciser)

.....

.....
 Comment votre radio compte – t – elle y apporter solutions

Les radios clubs

Type des clubs	Nbre	Thématique/objectifs	Nbre membres	Observ.
Créés spontanément par les auditeurs				
Créés par des partenaires locaux structurés				

Qui s'occupe des radios clubs à la radio

Nomsadresse e-mail.....

Téléphone.....

Les radios clubs ont – ils des matériels ?

lesquels.....

.....
 Les problèmes et/ou besoins de renforcement qui se posent aux radios clubs :

Organisation	Matériels	Formation

Comment comptez – vous les résoudre ?

Nombre d'actions entreprises par les radios clubs et degré de succès de chacune de ces actions

Action	1.	2.	3.
Etat			
Degré du succès			

Y a – t – il des actions non

achevées ?.....

Pourquoi ?.....

Quelles solutions envisagées pour y remédier

.....

Organisation	Matériels	Formation

Gestion administrative, humaine, financière et matérielle.

Niveau Administration	Niveau Humain	Niveau Financier	Niveau matériel

Budget annuel

Cotisation des membres/ des communautés	Recettes locales de la radio	Payement d'espaces par les partenaires	Appui des bailleurs de fonds/ lesquels ?		Observation et commentaire
			Stable	Ponctuel	

Trouvez – vous cela suffisant ?

Oui , pourquoi, non,

pourquoi ?.....

.....

Stratégie d'auto prise en charge envisagée

.....

.....

.....

Suggestion/ commentaire :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait àle...../...../2008.

Pour la facilitation,
prise des connaissances

Pour la

responsable de la radio

Le

Noms et signature
signature

Noms et

Annexe II : Agenda du diagnostic participatif organisationnel de 21 Radios Communautaires du Nord-Kivu

Période	Durée	Lieu	Activités	Responsables de facilitation	Parties prenantes
- Du 3 au 12/11/2008	- 10 jours	- Butembo	- Rédaction et transmission du programme de diagnostic participatif aux 21 radios communautaires cibles de la province du Nord-Kivu	- Coordinateur du CORACON	- Staffs du bureau de la coordination CORACON et 21 directeurs des radios membres
- Du 16 nov. au 24 déc. 2008	- 39 jours soit 2 jours par radio et 5 jours de voyage	- Dans les villes et localités de 21 radios communautaires cibles de la province du Nord-Kivu	- Descente sur le terrain de mise en œuvre du diagnostic participatif avec les parties prenantes de 21 radios communautaires de la province du Nord-Kivu	- Consultants formateurs	- Personnel - Membres des organes du Conseil d'Administration et Conseil de surveillance - Représentants des auditeurs - Autorités et notables locaux - Potables, représentants des conformes reliques
- Du 25 au 26 dec 2008	- 2 jours	- Butembo	- Repos de reconstitution avant l'élaboration du rapport technique	- Consultants formateurs	-
- Du 27 au 30 déc 2008	- 4 jours	- Butembo	- Elaboration et production du rapport technique narratif du diagnostic participatif des 21 radios communautaires du Nord-Kivu	- Consultants formateurs	-
- 3 janvier 2009	- 1 jour	- Butembo	- Restitution et validation du rapport technique narratif du diagnostic de 21 radios communautaires par le bureau de la coordination du CORACON	- Consultants formateurs	- Staffs du bureau de la coordination
- Du 5 au	- 6 jours	- Dans les	- Expédition, lecture,	- Coordinateur du	- personnel

10 janvier 2009		villes et localités de 21 radios communautaires	amendement et adoption du rapport technique narratif du diagnostic participatif par les parties prenantes dans les 21 radios communautaires cibles - Réexpédition rapport technique narratif de diagnostic participatif au consultant	CORACON et consultants formateurs.	- Membres des organes du conseil d'Administration et conseil de surveillance - Représentants des auditeurs - Autorités et notables locaux.
- 16 janvier 2009	- 1 jour	- Butembo	- Restitution et validation du rapport narratif du diagnostic participatif par les responsables (Directeur) de 21 radios communautaires cibles.	- Consultants formateurs	- Staffs CORACON - Directeurs de 21 radios communautaires cibles.
- 1 ^{er} au 17 février 2009	- 18 jours	- Butembo	- Rédaction de la version finale du rapport technique du DPO	- Coordonnateur du Réseau CORACON asbl	- Staffs CORACON